
JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(62^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 9 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5089).

DÉFENSE (suite)

Réponses de M. Pierre Joxe, ministre de la défense, et de M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, aux questions de : MM. François Grussenmeyer, Jean-Luc Reitzer, Jean Valleix, André Berthol.

M. le ministre.

Article 41. - Réserve du vote (p. 5093)

Article 42. - Réserve du vote (p. 5093)

Article 43 et état D. - Réserve du vote (p. 5093)

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

MM. René Couanau,
Pierre Lequillier.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5108).

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 5108).

4. **Ordre du jour** (p. 5108).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Nous en étions aux questions.

Il reste six questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat à la Défense, mes chers collègues, dans le cadre de la discussion du budget de la défense nationale, il convient de considérer les différents aspects financiers tenant aux enjeux stratégiques ainsi qu'aux orientations relatives au fonctionnement des armées. Pour ma part, je me bornerai à évoquer un élément trop souvent négligé, la condition des appelés du contingent.

En effet, la condition de vie de l'appelé change dès son entrée sous les drapeaux. Souvent, ses moyens financiers ne sont plus en rapport avec ses habitudes de consommateur. Bien sûr, il est clair que la soldé ne pourra jamais permettre aux jeunes de garder leur train de vie antérieur, mais des améliorations ne semblent souhaitables pour que la cassure entre le monde militaire et la société dans laquelle nous vivons ne soit pas trop grande.

Pour que le passage de la vie civile à la vie militaire et le retour à la vie civile se fassent dans les meilleures conditions, il faut établir des passerelles. Dans cet esprit, je voudrais évoquer un sujet qui me tient à cœur, à savoir les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer des libérations par anticipation.

En raison de la conjoncture économique, nombreux sont les appelés qui entament des démarches en vue de trouver un emploi pour leur retour à la vie civile, mais les possibilités d'embauche sont fréquemment conditionnées par une date impérative pour répondre aux besoins de fonctionnement des entreprises. J'ai déjà pu constater que le jeune qui sollicite

une libération par anticipation pour répondre à une proposition d'emploi obtenait rarement satisfaction, essentiellement à cause du délai de réponse souvent trop long, puisque la décision dépend du ministère après avoir suivi la voie hiérarchique.

Ne pourrait-on pas imaginer une solution plus rationnelle et plus rapide, la décision de libération anticipée étant prise, par exemple, à l'échelon du chef de corps ou de la division, afin de ne pas hypothéquer les chances de réintégration des jeunes appelés dans la vie civile ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur le député, vous savez très bien que la durée du service national est fixée par la loi. Un jeune homme incorporé effectue donc son service national pour la durée prévue par le législateur. Comme vous l'avez rappelé, des circonstances exceptionnelles peuvent justifier qu'il soit mis fin prématurément aux obligations du service national, notamment des événements familiaux ou sociaux graves.

Il est difficile de faire prendre la décision au niveau du chef de corps, mais son avis est requis.

Depuis le début de cette année, sur 9 500 demandes qui ont été présentées au ministre de la défense, 4 300 libérations anticipées ont été accordées. Le système semble donc fonctionner de manière correcte.

D'autres solutions, même si c'est pour parvenir à une plus grande efficacité, risqueraient d'être arbitraires dans un sens ou dans un autre. Le fait que la décision remonte jusqu'au ministre me paraît sage, et les résultats sont là pour le prouver.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

M. Jean-Luc Reitzer. Altkirch, La Fère, Neuf-Brisach, Mailly-le-Camp : je pourrais continuer longtemps, monsieur le ministre, car elle est longue, la liste des communes qui, depuis le 16 avril dernier, date de l'annonce de votre plan de restructuration des armées, sont sinistrées, blessées, inquiètes pour leur avenir.

Ce plan touche surtout les communes petites et moyennes. C'est le cas notamment de la mienne, Altkirch, dans le département du Haut-Rhin, durement frappée par la dissolution du 8^e régiment de hussards.

Le Premier ministre et vous-même aviez annoncé que la solidarité nationale devrait jouer en faveur de nos communes. Or tous les élus concernés s'interrogent aujourd'hui et se demandent où est cette solidarité nationale.

Certes, comme vous l'avez rappelé cet après-midi, l'Etat a mis en place une délégation aux restructurations et un fonds, le FRED, dont les crédits viennent d'être portés à 100 millions de francs, mais ce dispositif - nous le voyons tous les jours et tous les élus concernés nous le disent - ne permet pas de répondre aux bouleversements provoqués. C'est pourquoi, et vous le savez sans doute, les collectivités, départements et communes, concernées par ces mesures de restructuration se sont réunies le 25 septembre dernier pour tenter de coordonner leur action.

Je voudrais à l'occasion de cette discussion budgétaire souligner particulièrement trois revendications qui me paraissent légitimes.

D'abord, le problème de la cession de l'actif immobilier. Bien sûr, nous admettons tous que l'Etat ne peut se dessaisir gratuitement de son patrimoine immobilier, mais tout de même, monsieur le ministre !

Je prendrai l'exemple de mon régiment et de ma commune.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Mon régiment ?

M. Jean-Luc Reitzer. Oui, je dis « mon » régiment tellement j'y suis attaché et la population avec moi !

Quand, pour mon régiment, dans ma commune, l'Etat demande entre 65 et 70 millions de francs, soit dix ans de mon budget d'investissement, comprenez que je sois désespéré ! Ne trouveriez-vous pas normal que l'Etat cède pour le franc symbolique aux communes concernées au moins les bâtiments et les terrains ayant une utilité collective, par exemple les équipements à vocation sportive ou culturelle ?

Ensuite, tous les maires souhaitent être étroitement associés aux décisions de cession et aux dossiers éligibles au FRED. Toutes ces décisions engagent notre avenir et notre destin, et elles ne sauraient, bien sûr, nous être imposées.

Enfin, nous souhaitons qu'au plan communautaire le PERIFRA, programme européen de redéveloppement industriel français, qui a été instauré en 1991, puisse être ouvert à l'ensemble des dossiers relatifs à ce plan de restructuration.

Telles sont les questions que je souhaitais vous poser. Les collectivités concernées attendent des réponses concrètes à leurs préoccupations.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Reitzer, à Altkirch, c'est vrai, 1 218 personnes, avec les familles, sont touchées par la dissolution envisagée, dont 755 appelés, un civil, et 191 militaires de carrière.

Je suis maire, comme vous. Vous êtes attaché à votre régiment et je le comprends parfaitement. On l'est avec son cœur et son corps, surtout dans une commune de 6 000 habitants comme la vôtre, où tout le monde se connaît.

Quelle est la philosophie de Pierre Joxe et du ministre de la défense en ce qui concerne les biens immobiliers ?

Nous sommes dans le cadre habituel de la vente au prix de l'estimation des domaines, et nous ne pouvons pas passer à côté.

Pour tout ce qui a un intérêt social ou culturel, le ministère, la délégation aux restructurations, la MRAI, la mission pour la réalisation des actifs immobiliers, sont tout à fait ouverts à une concertation sur la même base que celle précédemment évoquée, c'est-à-dire celle des domaines.

Pour le reste, notamment le logement,...

M. Jean-Luc Reitzer. Je n'ai rien demandé.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. ... vous comprenez que le ministère ne puisse qu'agir en bon père de famille.

Le délégué aux restructurations ira sur place le 16 novembre. Une réunion était prévue au mois de juillet, mais elle a été reportée. Je peux vous assurer que, comme cela se fait ailleurs, les élus locaux sont totalement associés aux processus de décision.

Il a été décidé de fermer cette unité. Aujourd'hui, il faut assumer ensemble cette décision, en associant bien entendu à 100 p. 100 les élus locaux, qui ont leur mot à dire.

M. le président. La parole est à M. Jean Valleix.

M. Jean Valleix. Le monde a changé, disiez-vous en fin d'après-midi, monsieur le ministre. Sur ce point, nous serons facilement d'accord ! Il y a eu la fin de la guerre froide, du moins espérons-le, les leçons de la guerre du Golfe et il y a malheureusement, maintenant, le drame yougoslave, qui nous laisse très démunis face à toute action directe.

Dans cette perspective, comme vous l'avez expliqué, sont prises des mesures de dégageant, des mesures de restriction de personnel et d'activités ; des établissements sont fermés. C'est le cas pratiquement de tous les pays, avez-vous dit, puisque c'est le fruit du désengagement militaire, et il y a des aspects très positifs dans tout cela. Soit !

Pour autant, je rejoins entièrement sur ce point mon collègue et ami François Fillon, pour vous dire : « Attention ! » L'on n'a, en effet, effectué aucun choix entre la stratégie du

passé et celle de l'avenir et si, comme vous l'avez promis, nous discutons une loi de programmation militaire, ce dont nous nous réjouissons, sur le fond, nous n'irons pas très loin quant aux déterminations stratégiques. Attention, car la position de la France est pratiquement unique : nous sommes sans doute le pays d'Europe le plus avancé en matière de désarmement, mais sans doute aussi le plus équipé. Par conséquent, nous nous trouvons face à un problème majeur, plus important que celui des autres.

C'est vrai au plan national, monsieur le ministre. Mais, député de Bordeaux, vous comprendrez que je sois particulièrement préoccupé pour l'Aquitaine, qui sera plus touchée que la région Midi-Pyrénées en raison de sa vocation militaire, en matière aéronautique notamment.

Dès lors que l'on mesure les « contre-coûts » économiques et sociaux de toutes ces restrictions - qui apparaissent, en partie nécessaires, mais qui coûtent - ne pourrions-nous pas en faire l'économie et maintenir une grande partie de nos activités en disant au besoin à l'Europe que nous avons besoin d'une force d'action rapide. Pourquoi ne pas mettre une mise française sur la table, auprès de nos partenaires européens ?

Une telle expérience a déjà porté ses fruits dans le passé, avec l'expérience spatiale, modèle 1970 Eldo-Esro. L'Europe spatiale échoue, la France fait seule l'effort et assure finalement le pilotage de l'opération. Et vous savez la position que nous avons en cette matière !

Je reconnais que c'est moins simple et que les temps sont plus durs. Néanmoins, avant d'aller plus loin dans la restriction, la France ne devrait-elle pas essayer d'intéresser davantage nos partenaires européens, car je pense que nous avons une mission française et européenne en ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Intéresser nos partenaires européens, c'est ce que nous faisons, monsieur le député, en particulier dans les domaines qui intéressent l'Aérospatiale, que vous connaissez bien.

Vous répétez ce que disait M. Fillon cet après-midi, mais pas ce que je lui ai répondu ! Or il n'a plus dit la même chose après !

Il n'y a pas eu de choix entre une stratégie ancienne et une nouvelle stratégie, affirmez-vous. Si, il y a eu un choix !

Pourquoi mettons-nous en place aujourd'hui, sur les bases de ce qu'était l'état-major de la 1^{re} armée, un état-major interarmées qui sera, que dis-je, qui est déjà susceptible de jouer un rôle dans des missions complètement différentes de ce qu'était la 1^{re} armée avec la perspective d'un engagement majeur en centre Europe ? Parce que la 1^{re} armée n'a plus à se positionner fondamentalement en fonction de ce qu'était la stratégie passée !

Pourquoi, forts de l'expérience de la guerre du Golfe, avons-nous décidé de modifier, de transformer, je dirai même de créer un autre état-major interarmées, de façon, comme je l'ai dit ce matin, à organiser, à planifier, à être prêts à assumer des missions de projection à longue distance ? Parce que nous avons fait ce choix !

Certains parlementaires peuvent s'obstiner à répéter un thème auxquels ils ont pu croire. Pour ma part, je m'obstinerai à répondre que cette assertion est erronée, car tel est bien le cas. Je vous propose de venir avec moi rendre visite aux cadres de la 1^{re} armée. Ils ont bien compris, eux, qu'il y avait un changement stratégique. Ils l'ont d'autant mieux compris qu'ils s'étaient préparés, eux ou leurs prédécesseurs, en fonction des perspectives liées à la situation dans le centre de l'Europe. Certains d'entre eux ont participé à des travaux de planification concernant les opérations en Yougoslavie, qui n'avaient rien à voir avec ce qu'étaient auparavant les missions de la 1^{re} armée.

Il faut donc cesser de répéter ce slogan erroné. Certes, chacun s'exprime comme il veut, mais, à chaque fois que ce slogan erroné sera proféré dans cette enceinte, je lui opposerai la réalité.

Ce n'est pas seulement en France - je l'ai déjà dit, mais, là encore, je vais me répéter - qu'il y a réduction des crédits et des programmes, c'est dans tous les pays de l'Europe des Douze. Et pas seulement des Douze ! En Suède, c'est pareil, ce qui conduit d'ailleurs la Suède à se rapprocher de la Communauté et à rechercher des coopérations avec la France.

C'est vrai notamment en Allemagne, avec laquelle nous avons déjà de nombreux programmes de coopération. Vous en avez cité plusieurs, comme je l'avais fait moi-même : le Tigre, le NH 90 et d'autres encore.

Pourquoi, dites-vous, ne pas « mettre la mise de la France sur la table » ? Mais la mise de la France, elle est toujours sur la table ! Et elle est une des plus importantes ! Ce qui permet d'ailleurs à la France de poursuivre de nombreuses coopérations avec l'Allemagne, avec l'Italie, avec l'Espagne, avec qui nous avons, par exemple, le programme Hélios, l'un des plus prometteurs pour l'avenir, ou avec la Grande-Bretagne. La France est l'un des rares pays capables d'avoir des coopérations avec tous les pays de l'Europe des Douze, mais aussi avec plusieurs pays de l'Europe démocratique. J'ai parlé de la Suède, mais je pourrais citer aussi des exemples de coopération plus limitée avec l'Autriche ou avec la Suisse. C'est cela, la mise de la France ! Ce sont ses capacités industrielles, technologiques, scientifiques et militaires.

Par conséquent, nous allons dans le sens que vous précisez.

Vous avez parlé de l'espace. Et vous avez eu raison ! Dans le cas d'Arianespace, une dynamique a été créée par la France.

M. Jean Valleix. Absolument !

M. le ministre de la défense. Si la France n'avait pas eu les capacités spatiales qu'elle avait, capacités qui résultent de décisions prises depuis trente ans,...

M. Jean Valleix. Bien sûr !

M. le ministre de la défense. ... et, par-dessus le marché, la volonté politique de conduire cette coopération européenne, on peut penser - ce n'est pas prouvé, mais j'en suis intimement persuadé - que l'industrie spatiale européenne ne se serait pas développée au point qu'on peut aujourd'hui considérer qu'il y a deux grandes puissances en ce domaine : l'Europe, grâce à la France, et les États-Unis.

Dans le domaine des industries d'armements, la France pourra, grâce à ses capacités industrielles, technologiques et scientifiques, grâce à ses capacités militaires et à sa volonté politique, aller dans la voie que vous indiquez.

Mais cela ne dépend pas que de nous. J'ai eu de longues conversations avec tous mes collègues, en particulier allemands. Eux aussi renoncent à des programmes. Eux aussi font des choix. Nous cherchons à faire en sorte que, dans la mesure du possible, nos choix et les leurs coïncident. Nous y sommes conduits par la logique économique et budgétaire, mais aussi pour des raisons militaires. Il arrive que les raisons industrielles nous en écartent ou, je dirai, les en écartent. Car chacun pense à son industrie nationale.

Quoi qu'il en soit, nous travaillons dans le sens que vous souhaitez, et l'Aérospatiale, qui est un des bijoux de notre industrie, remporte des succès à l'étranger. On évoque de temps en temps les marchés qui n'ont pas été remportés, mais il y en a heureusement qui ont été remportés - à petite échelle ou à échelle moyenne. Je puis en tout cas vous assurer que nous sommes très vigilants.

Mais, encore une fois, cela ne dépend pas que de nous. Le contexte international est, il faut le dire, défavorable. Il réclame donc, de notre part, plus d'attention et plus d'efforts. Nous devons avoir clairement conscience que tout le monde doit y mettre du sien. Cela dit, pour coopérer, il faut au moins être deux. Or, dans certains cas, nous ne trouvons pas de partenaire.

M. le président. La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. Monsieur le ministre, ma question concerne l'application du plan Armées 2000, et plus particulièrement les conséquences économiques de la diminution des effectifs.

Il s'agit d'une question très ponctuelle, que j'avais quelque scrupule à poser. Mais compte tenu que vous avez obligamment répondu à des questions relatives à Bourges, à Saint-Etienne et, voici quelques instants, à Altkirch, je vais vous la poser.

Lors de la séance du 15 avril 1992, vous indiquiez que les perspectives d'évolution des effectifs militaires affecteraient plus particulièrement les régions de l'Est et du Nord, où sont concentrées les unités de l'armée de terre. Vous citiez en exemple Morhange, dont le régiment d'artillerie allait être

dissous, et vous ajoutiez le commentaire suivant : « Le départ du régiment d'artillerie va sans doute être compensé par une installation industrielle qui n'aurait certainement pas eu lieu sans cette restructuration militaire. »

Plus de six mois après cette affirmation très prometteuse, pouvez-vous confirmer cet espoir, ou peut-être plus simplement le préciser ?

La deuxième partie de ma question est liée, toujours dans le cadre du plan Armées 2000, à l'évolution des menaces. Il est inquiétant de constater que la menace à l'Est, que l'on croyait, sinon disparue, du moins fortement réduite, paraît toujours présente, si ce n'est même pesante. Plusieurs affaires d'espionnage récentes sont là, d'ailleurs, pour tempérer les appréciations optimistes portées par certains. L'Est demeure un danger pour la France en raison du désordre qui y règne, des risques de prolifération nucléaire et des déchirements entre les nations.

Le retrait partiel des troupes américaines d'Europe accentue encore cette menace.

Plus inquiétantes encore semblent les nouvelles menaces qui se dessinent au Sud. L'Iran aurait signé un contrat avec le Kazakhstan pour l'achat de quatre ogives nucléaires. Par ailleurs, la Russie a fourni ces derniers mois deux réacteurs nucléaires et trois sous-marins à l'Iran. Vous y faisiez vous-même référence cet après-midi en réponse à M. Pierna. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une telle situation y serait pas de nature à faire revoir l'application du plan Armées 2000 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je rappellerai tout d'abord à M. Berthol que le plan Armées 2000, lancé voici plusieurs années par M. Chevènement, est un plan de réorganisation et de restructuration qui touche essentiellement les états-majors. Son objectif était de réaliser des économies en rationalisant les structures des états-majors.

Il a été discuté en conseil des ministres en 1989 et en 1990. Il était partiellement appliqué quand je suis arrivé au ministère en 1991. Il n'a rien à voir avec les problèmes de restructurations. Encore que...

Il est exact que le rassemblement de plusieurs états-majors en un seul a pu conduire à certaines suppressions. Mais l'effet reste minime, comparé par exemple à celui du plan de restructuration de l'armée de terre.

Vous n'êtes pas le premier à évoquer le plan Armées 2000, comme si c'était le programme dont je parle. C'est un détail, mais je tenais à mettre les choses au point.

En tout état de cause, le plan Armées 2000 comportait déjà un ensemble de mesures d'économies correspondant à une volonté de rationalisation. Il ne faut pas oublier qu'une partie des structures de l'organisation territoriale des armées remonte à une époque très lointaine, où il y avait au moins, par définition, un régiment d'infanterie dans chaque département et, dans certains, surtout dans l'Est ou dans le Nord, trois, quatre, cinq, voire six régiments.

En ce qui concerne Morhange, des pourparlers sont en cours pour permettre l'implantation d'une activité économique importante. Dans ce cas, l'aliénation du domaine militaire sera réalisée dans des conditions de nature à favoriser cette implantation.

Les logements appartenant au ministère de la défense pourront être réutilisés. En effet, la garnison de Dieuze, qui est distante d'une vingtaine de kilomètres et où je me suis rendu voici quelques semaines, a besoin de logements. Aussi, au lieu d'être désertés, comme on pouvait le craindre à la suite de la dissolution du 61^e régiment d'artillerie, nombre de logements de Morhange seront occupés par d'autres personnels militaires.

La première impression sur la situation de Morhange après la dissolution du 61^e régiment d'artillerie était donc inexacte. C'est là que réside tout l'intérêt des réunions qui ont lieu, des contacts qui sont pris, et c'est le rôle du secrétaire général pour l'administration et de la délégation aux restructurations. En effet, s'il n'y avait pas eu des études administratives très minutieuses, on se serait mis à construire des logements pour des militaires alors qu'à une vingtaine de kilomètres de là d'autres logements seraient devenus inutiles. Vous voyez, je pense, ce que je veux dire ! Le bon sens a fini par prévaloir, mais c'est en l'occurrence une première.

Pour parvenir à des solutions, il a fallu quelques délais. Des précautions ont dû être prises. Mais c'est tout à fait normal, et je ne dirai rien de ce qui ce serait passé si ces décisions n'avaient pas été prises.

Le second volet de votre question concernait l'annonce de la vente de sous-marins à l'Iran.

Compte tenu qu'une grande partie du Golfe arabo-persique ne dépasse pas cinquante mètres de fond, j'en suis encore à me demander - nous étudions méthodiquement cette affaire car nous la prenons tout de même au sérieux - si les différents aspects du problème ont bien été examinés par tout le monde.

On me dira : « Il n'y a que l'intention qui compte ! » Or l'intention était là !

Quant à des ventes effectuées par le Kazakhstan à l'Iran, il est fait que des informations circulent. Nous n'en avons pas la confirmation.

Mais peu importe ! Vous avez raison de soulever ce problème de l'Iran, qui est, de toute évidence, engagé dans un considérable effort d'armement et qui a lancé des programmes à long terme.

Nous suivons tout cela, bien conscients que les risques, même s'ils apparaissent comme atténués et éloignés au regard de l'évolution de la situation en Europe, ne sont pas nuls.

C'est la raison pour laquelle nous avons repris un certain nombre de programmes et étudié ce qui devait être conservé.

Nous ne sommes nullement engagés dans la voie d'un désarmement unilatéral, et la France est, parmi les pays d'Europe, l'un de ceux qui a maintenu son effort de défense à un niveau relativement élevé.

Tels sont les éléments de réponse que je voulais vous apporter.

J'ajouterai un dernier mot, en complément de la réponse qu'a apportée tout à l'heure Jacques Mellick à une question de M. Grussenmeyer. Et, ce faisant, je ne veux en aucune façon être désobligeant pour Jacques Mellick, qui est parfaitement au courant.

Je tiens à dire à M. Grussenmeyer, et d'une façon générale à l'ensemble des parlementaires, que c'est très souvent en fonction d'informations précises et concrètes fournies par un élu, un parlementaire, un maire que nous prenons des décisions de libération individuelle anticipée. Il arrive qu'une possibilité d'emploi s'offre à un garçon : s'il ne la saisit pas, par exemple, dans le délai d'un mois et demi, elle sera perdue pour lui ; quatre mois après ce sera trop tard. C'est en tenant compte de tels éléments que nous sommes conduits à prononcer des libérations anticipées.

M. le président. La parole est à M. André Berthol, pour poser une nouvelle question.

M. André Berthol. Ma question suivante porte sur la participation des armées à des activités ne relevant pas directement de leur mission spécifique.

L'actualité internationale a malheureusement ouvert, dans ce domaine, un champ d'intervention infini à la participation de nos armées, notamment à des actions humanitaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez récemment indiqué qu'il y a actuellement dans le monde, affectés à des missions à caractère humanitaire, autant de soldats français qu'il y en avait dans la guerre du Golfe, ce qui représente entre 15 000 et 20 000 hommes.

La démesure de ce constat est encore accrue si l'on y ajoute les missions ponctuelles, auxquelles nos armées ne sont souvent pas préparées et dont ce n'est pas la mission : par exemple, nourrir ou encadrer des réfugiés, comme ce fut le cas pour les réfugiés albanais en France, remplacer des gardiens de prison, ou encore transporter des denrées.

Je veux, à cet égard, évoquer le coût et l'imputation des dépenses de participation de nos armées aux actions humanitaires.

Si mes chiffres sont exacts, le coût de ces interventions s'est élevé à environ 150 millions de francs en 1990 et à environ 500 millions de francs en 1991. Les chiffres de 1992 seront probablement sans commune mesure avec les précédents.

Certes, il est prévu le recouvrement par les armées des dépenses ainsi occasionnées. Certes, des conventions ou des protocoles d'accord sont passés avec les ministères concernés, qu'il s'agisse de l'intérieur, de la santé, des transports ou de

la justice. Ces ministères sont d'ailleurs dotés de crédits pour la mise en œuvre du remboursement des prestations de nos armées.

Il n'en demeure pas moins que le recouvrement de ces dépenses se heurte à de grandes difficultés pratiques et ne se fait pas toujours.

Cette évocation des multiples difficultés engendrées par la participation des armées à des activités qui ne relèvent pas directement de leurs missions spécifiques me conduit à demander que soit mise en œuvre - et respectée - une réglementation stricte et précise de l'utilisation de nos armées à des fins autres que militaires, que le coût de ces interventions ne soit pas supporté par le seul ministère de la défense - ou qu'il le soit le moins possible -, que soit évitée la participation des jeunes gens sous les drapeaux à des tâches qui requièrent au préalable une préparation particulière.

Le principe selon lequel des jeunes gens effectuant leur service national ne peuvent être affectés qu'à des emplois militaires est, me semble-t-il, inscrit dans la loi.

Enfin, ne serait-il pas nécessaire, ou du moins souhaitable, de créer d'autres unités de sécurité civile qui obéiraient, elles, à des règles bien définies et dont la mission spécifique serait d'intervenir pour des opérations de protection civile ou d'intérêt général ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur le député, c'est l'honneur des armées de la République d'apporter leur concours à des missions non spécifiquement militaires : protection civile, lutte contre les pollutions, etc. Par ailleurs, ont été prévues, pour les appelés, des formes civiles du service national lorsque cela est justifié ponctuellement par la nécessité.

Je ne pense pas que ce soit un dévoiement de la mission des armées dès lors que ces contributions sont motivées par des circonstances exceptionnelles et que les concours sont accordés pour une période de temps limitée. C'est bien ce qui est prévu dans les protocoles d'accord, qui permettent d'affecter 5 725 appelés à la police nationale, 225 à la sécurité civile, 925 à l'aide technique, 5 604 à la coopération, 4 900 appelés étant par ailleurs objecteurs de conscience.

On ne peut également que se féliciter - et M. Gatelet a insisté sur ce point - du rôle qu'ont joué les armées voilà quelques semaines à Vaison-la-Romaine, l'hiver dernier dans les Pyrénées-Orientales, lorsque le plan ORSEC fut déclenché en 1989 à Nîmes, ainsi que dans l'Aude. Mais on peut dire qu'il s'agit là d'une mission traditionnelle des armées de la République.

Au-delà, vous avez rappelé l'action de la France, dans le cadre de l'ONU, en faveur de l'ex-Yougoslavie et du Cambodge. Les armées ont en ce domaine une compétence et un savoir-faire dont aussi bien Pierre Joxe que moi-même avons pu constater qu'ils se manifestaient non pas en opposition, mais en complémentarité avec l'action des organisations non gouvernementales. Pour l'action à long terme, notamment, les troupes françaises ont montré qu'elles avaient une logistique, la compétence, le cœur, le dévouement et la disponibilité de leurs hommes.

Mais, bien entendu, cette action a un coût, vous l'avez rappelé. Il serait évidemment souhaitable, si elle devait se poursuivre, de prévoir un autre système de remboursement, dans le cadre de l'ONU. Nous nous emploierons à chercher une solution en ce sens si notre action devait durer et s'étendre.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Valleix, pour la dernière question.

M. Jean Valleix. Monsieur le ministre, comme vous le savez, l'UEO se dote d'un centre d'observation spatiale satellitaire. Cela va tout à fait dans le sens des préoccupations du Gouvernement français, puisque l'observation fait partie de nos priorités.

L'UEO est en train d'équiper ce centre, situé à Torrejón, près de Madrid. Elle a décidé, à cette fin, de solliciter les services d'un groupe d'industriels. Le groupe de pilotage est conduit par Dornier. Il vient de se prononcer sur les conditions de faisabilité du centre.

C'est le 20 novembre que le conseil des ministres de l'UEO doit choisir l'industriel chargé du programme : l'Aérospatiale ou une firme britannique qui n'a pas la même réputation. Mais nous ne sommes pas là pour trancher.

J'ai suivi, comme rapporteur français de l'assemblée parlementaire de l'UEO, la manière dont s'est développée la coopération. On a dépassé la notion de coopération « saucissonnée » à 10 p. 100 pour chacun et celle de juste retour. C'est tout à fait nécessaire à notre époque où c'est le meilleur industriel qui doit imposer sa loi et piloter un programme, les considérations militaires devant également être prises en compte.

Je suis cependant inquiet car j'ai l'impression que, de plus en plus, ce sont les ministères des affaires étrangères qui ont tendance à décider, plutôt que les ministères de l'industrie et les ministères de la défense, lesquels paraissent pourtant particulièrement qualifiés en ce domaine. Si vous partagez cette impression, comment comptez-vous mettre fin à un tel état de fait, qui me semble malsain pour l'efficacité des programmes ?

Par ailleurs, le 20 novembre prochain, lors de la réunion du Conseil des ministres de l'UEO, est-ce bien votre ministère, plutôt qu'un autre, qui, sans toutefois vouloir imposer une solution, plaidera au nom de la France ? Une autre solution traduirait une dérive inquiétante pour l'efficacité de la coopération européenne en matière militaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je ne me livrerai pas à des réflexions inspirées par la philosophie de l'histoire sur les rôles respectifs des ministères de la défense et des ministères des affaires étrangères, car c'est là une question que je n'ai pas encore fini d'explorer. *(Sourires.)*

Le centre satellitaire de l'UEO résulte d'une proposition exprimée par plusieurs parlementaires français membres de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, que j'ai reprise et soutenue devant cette organisation, en disant que les pays européens devaient se préparer à avoir en ce domaine des capacités communes, et devaient par conséquent commencer par construire un centre commun.

Plusieurs pays ont fait des propositions pour l'implantation du site, dont la France, qui proposait Toulouse, et l'Espagne, qui a proposé Torrejón.

Beaucoup de pays étaient contre ce projet, mais, un beau jour, j'ai appris qu'ils étaient d'accord à condition que le centre ne soit pas situé en France, que le directeur ne soit pas français, non plus que le responsable des études techniques ; bref, tout le monde y participait, sauf nous !

J'ai dit non. C'était une bonne idée, la nôtre, mais si, à partir du moment où elle se réalise, nous n'en sommes plus, il n'y a plus d'idée ! Le problème a été assez vite réglé grâce à l'esprit de coopération véritable de mon collègue allemand et un arrangement international a été trouvé.

Le site de Torrejón a été retenu pour différentes raisons, en particulier parce que le départ de certaines unités des Etats-Unis libérait un espace.

Et pourtant, le site de Toulouse était très bon ! Il avait en particulier l'immense avantage d'être très disponible. Vous le savez peut-être, monsieur le député, car vous semblez très informé, qu'il y a quelque retard en ce qui concerne l'inauguration du site de Torrejón ; mais cela peut arriver.

M. Jean Valleix. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. La France a une responsabilité dans ce programme. Deux consortiums regroupent les industriels : l'un est français, l'autre ne l'est pas. Je suis avec au moins autant de vigilance que vous l'évolution de ce dossier. L'expérience m'a en effet appris que, en matière de coopération internationale, il fallait être très coopératif, mais aussi très exigeant. Je considère que les compétences acquises par la France en matière spatiale et d'informatique doivent nous rendre particulièrement exigeants, afin que la réalisation de ce projet d'origine française, dans une base espagnole, avec un directeur technique britannique, n'écarte pas complètement les considérations d'intérêt technique, sur lesquelles nous avons un avis, lequel sera, comme toujours lorsque la règle de l'unanimité s'applique, déterminant. Donc, monsieur le député, ne craignez rien !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, et de l'article 96 du règlement de l'Assemblée nationale, je demande la réserve des crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 41, l'article 42, titres V et VI, et à l'article 43 et l'état D annexé.

M. le président. La réserve est de droit.

J'appelle les crédits du ministère de la défense, et d'abord les crédits inscrits à l'article 41.

Article 41

M. le président. « Art. 41. - I. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1993, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 161 000 000 F et applicables au titre III "Moyens des armes et services"

« II. Pour 1993, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 1 875 167 000 F. »

Le vote sur l'article 41 est réservé.

J'appelle les crédits inscrits à l'article 42.

Article 42

M. le président. « Art. 42. - I. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1993, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V "Equipelement" : 101 983 000 000 F ;

« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat" : 803 000 000 F ;

« Total : 102 786 000 000 F.

« II. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1993, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V "Equipelement" : 23 718 167 000 F ;

« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat" : 537 000 000 F ;

« Total : 24 255 167 000 F. »

Le vote sur l'article 42 est réservé.

J'appelle l'article 43 et l'état D.

Article 43 et état D annexé

M. le président. Je donne lecture de l'article 43 et de l'état D annexé :

« Art. 43. - Les ministres sont autorisés à engager en 1993, par anticipation sur les crédits qui leur seront alloués pour 1994, des dépenses se montant à la somme totale de 226 000 000 F répartie par titre et par ministère, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

ÉTAT D

TABLEAU PAR CHAPITRES DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ACCORDÉES PAR ANTICIPATION SUR LES CRÉDITS À OUVRIR EN 1994

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	TITRE III
BUDGET MILITAIRE		
34-03	Armée de l'air. - Fonctionnement.....	15 000 000
34-04	Armée de terre. - Fonctionnement.....	66 000 000
34-05	Marine. - Fonctionnement.....	110 000 000
34-06	Gendarmerie. - Fonctionnement.....	35 000 000
Total pour l'état D.....		226 000 000

Le vote sur l'article 43 et l'état D annexé est réservé.
Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. « Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. La seconde ? L'éducation. Et la troisième ? L'éducation. Moins de lois, je vous prie, mais, par l'éducation, fortifiez le principe des lois, faites des hommes, et tout ira bien. » Michelet définissait ainsi la place de l'éducation dans la vie de la nation : l'éducation partout, l'éducation avant tout.

C'est, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, un idéal politique, une volonté, illustrés, je crois, par le budget que je me permets, au nom du Gouvernement, de vous présenter.

Sous l'autorité du président François Mitterrand, l'éducation est, depuis plus d'une décennie, la première priorité du pays. Cette année, non seulement l'investissement de l'Etat pour l'école et par l'école ne se relâche pas, mais il s'intensifie. Cet effort exceptionnel se justifie par des circonstances exceptionnelles : nous devons accueillir un nombre toujours plus important de jeunes, nous devons les préparer aux exigences et aux mutations dont nous sommes les témoins.

Faire face ou ne pas faire face, regarder en face ou ne pas regarder en face, telle est peut-être la question qui, dans cette enceinte, sépare un certain nombre d'entre nous, au moins sur les réponses à apporter.

Pour nous, cet effort prolongé, soutenu, persévérant d'année en année, de budget en budget, est un chemin que nous voulons tracer vers l'avenir. Nous voulons une école exigeante, souple, proche de la vie, une école qui assure la cohésion sociale du pays. Pour préparer cette France qui se bâtit jour après jour, la France d'aujourd'hui, la France de demain, nous parions sur la jeunesse et sur l'intelligence.

La France - pardonnez-moi cette évidence parfois oubliée - reste un pays jeune, par sa démographie comme par l'investissement qu'elle consent pour l'avenir de ses enfants.

Mais que ne dit-on par ailleurs de sa jeunesse ? Véhémentement, indifférente, revendicatrice, renfermée, inquiète. Elle n'est incompréhensible que pour ceux qui ne veulent ni la rencontrer, ni l'écouter, ni la comprendre. Et si l'on prend la peine de dialoguer avec ces jeunes, on comprend aussitôt que beaucoup d'entre eux se tournent vers des horizons peut-être plus larges que ceux qui étaient les nôtres lorsque nous avions leur âge.

A-t-on entendu un seul jeune ironiser sur l'aide apportée par les écoliers : aux enfants de Somalie ? A-t-on entendu un seul jeune dire qu'il fallait en profiter pour écouler notre blé ? Non ! Je crois que notre jeunesse est prête à de nombreux élans du cœur.

Faire le pari de la jeunesse, c'est refuser de faire de nos enfants de jeunes vieux, lancés dès leur sortie du berceau dans la compétition scolaire et sociale ; c'est tenter de leur fournir des repères qui changent ; c'est tenter de les guider dans leur formation d'adulte ; c'est aussi leur apprendre à savoir ce qu'ils veulent, donc leur apprendre à vouloir.

Et tel est au fond le sens de la devise si souvent citée de l'abbaye de Thélème : « Fay ce que tu voudras », qui fonde une école de la liberté par un apprentissage de la volonté.

Et, puisque je cite Rabelais, je rappelle ce mot de lui si juste, si fort, si actuel : « L'enfant est un feu à allumer, il n'est pas un vase à remplir. »

Cette mission sacrée - allumer le feu - c'est celle de tous les professeurs. Ils sont des éveilleurs d'intelligence. Ils savent rechercher, puis trouver en chaque être, du plus petit au plus grand, cette étincelle de vie. Ils savent la faire

grandir, la faire prospérer. Ils savent faire naître le désir d'apprendre, la soif de connaître. Ils sont, d'une certaine manière, des sorciers de l'esprit.

Ce métier, que certains sur ces bancs connaissent - je l'ai pratiqué moi-même - est sans doute l'un des plus beaux qui soit, l'un des plus difficiles, l'un des plus exigeants, l'un des plus nobles aussi. Métier qui fait que l'on éprouve tour à tour enthousiasme, émerveillement, doute, angoisse.

L'éducation, c'est d'abord cela, cette relation entre un professeur qui aime son métier et un enfant qui cherche à comprendre le monde, qui cherche à le découvrir, à en percer les mystères et, aussi, à se laisser émerveiller par sa magie.

L'éducation, c'est d'abord ce lieu particulier, ce lieu sacré que sont la salle de classe, la salle d'étude ou l'amphithéâtre d'université. C'est le professeur seul devant ses élèves. Ce sont des moments parfois forts, parfois difficiles, parfois durs, parfois magiques.

Le mois dernier, je reçus d'un professeur de philosophie un chèque : ce professeur refusait d'être payé pour l'heure qu'il venait de passer en classe avec ses élèves. A parler de quoi ? De la beauté : une heure hors du monde... Naturellement, je lui retournai le chèque en lui faisant valoir que celui-ci lui avait été envoyé en paiement d'une heure passée dans l'exercice de son magistère, d'une de ces heures de récompense, d'une heure magique, qui vient contrebalancer les autres moments qui peuvent être de doute ou d'interrogation.

Au même titre que la jeunesse, avec elle et comme elle, ces éveilleurs d'intelligence représentent l'avenir du pays. C'est pourquoi je crois qu'une des missions fondamentales, première et constantes de la nation, de la République et de ses représentants, consiste à rendre, autant qu'il est possible, leur dignité intellectuelle, morale et culturelle à ces femmes et à ces hommes qui exercent ce mandat, cette mission, ce magistère moral.

J'ai le sentiment que, quelles que soient les critiques ici et là proférées, les mesures prises depuis quelques années contribuent à permettre un meilleur exercice de ce difficile et beau métier.

On peut jouer avec les statistiques, mais les données sont là et les faits sont têtus, même s'ils peuvent offenser certaines convictions ou certaines préventions : les étudiants se tournent à nouveau vers la fonction d'enseignant et beaucoup d'entre eux réussissent les concours de recrutement.

Même si ce n'est pas sans inquiétude que j'ai accepté la mission qui m'a été confiée il y a quelques mois par le Président de la République et le Premier ministre, je suis heureux de pouvoir modestement, à ma manière, aider et soutenir ces femmes et ces hommes qui sont là pour faire naître la lumière dans l'esprit de la jeunesse.

L'école doit, quelles que soient les querelles de doctrine, s'efforcer d'instaurer un équilibre entre la formation générale et la qualification, entre l'épanouissement de toutes les facultés - intellectuelles, sensibles, physiques - de l'enfant et la préparation aux métiers. Personnellement, je récuse, et je pense que l'on doit les récuser, ces faux débats qui tendent à sacrifier l'une à l'autre, à éteindre, à asphyxier la grande vocation humaniste de l'école française au profit d'une pure et simple formation technique ou, à l'inverse, comme notre système a eu parfois tendance à le faire, à négliger tout ce qui préparait les jeunes à des métiers, à des formations pratiques, au bénéfice d'une formation parfois trop théorique ou trop générale.

Notre devoir est de tenter de maintenir l'équilibre entre ces deux préoccupations et - pardonnez-moi d'employer une expression un peu prétentieuse - de maintenir une relation un peu dialectique entre ces deux vocations de l'école française.

Récemment, j'ai demandé à un grand chef d'entreprise, M. Didier Pineau-Valencienne, de réfléchir sur les rapports entre l'école et l'emploi, thème souvent abordé. Ses conclusions sont claires. Je ne dis pas qu'elles sont indiscutables, mais elles sont le témoignage d'un chef d'entreprise qui a réussi, en France et à l'étranger, et qui est à la tête d'un des plus grands groupes nationaux : il faut continuer de faire s'élever sans cesse le niveau des élèves car tel est le meilleur investissement que la France puisse réaliser.

M. Jean-Paul Panchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. M. Pineau-Valencienne va même beaucoup plus loin que nous tous ici réunis : alors que la loi d'orientation de 1989 avait fixé comme objectif pour l'école une qualification pour tous, il pense que chaque individu devrait accéder au cours de sa vie à l'un de nos baccalauréats. Il va donc bien au-delà de l'objectif, souvent caricaturé, d'amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

A ses yeux, le baccalauréat professionnel est l'une des meilleurs innovations - ce n'est pas la seule - des vingt dernières années.

Il est vrai que, depuis que Jean-Pierre Chevènement l'a créé en 1985, le baccalauréat professionnel est devenu un véritable passeport pour l'emploi : 93 p. 100 de ceux qui l'ont obtenu trouvent du travail dans les six mois.

Les chefs d'entreprise qui réfléchissent, et j'en ai rencontré beaucoup au cours de la dernière période, savent bien que ce n'est pas l'école, contrairement à ce qui est dit, qui serait responsable de ce mal que nous voulons tous combattre et que l'on appelle le chômage. La vocation de l'école est d'abord d'aider les jeunes à acquérir des capacités. Naturellement, certaines d'entre elles doivent les aider à trouver plus facilement un emploi, d'où l'importance qui a été accordée depuis des années à l'enseignement technologique et professionnel. La formation en alternance en connaît de grands progrès, et Jean Glavany y veille avec beaucoup d'attention et d'enthousiasme.

Mais il faut aller plus loin : il faut même modifier cette conception de la formation qui serait confinée au seul âge scolaire et s'inspirer de l'exemple d'autres pays dans lesquels on apprend à tous les âges. Aussi bien que par le biais de la formation initiale, un brevet d'enseignement professionnel, un baccalauréat, une licence, un diplôme d'études supérieures spécialisées ou un titre d'ingénieur doivent pouvoir s'acquérir tout au long de la vie par la validation des acquis professionnels. Cette formation permanente doit être une obsession : elle est l'obsession prioritaire des prochaines années. C'est la raison pour laquelle je me bats pour que puisse enfin - il n'en est que temps ! - naître dans notre pays une chaîne télévisée éducative. J'espère que le Conseil supérieur de l'audiovisuel voudra bien accepter l'un des projets qui lui sont proposés.

Est-il compréhensible que la France soit l'un des seuls pays industrialisés à être privés - au nom de quoi ? de l'aumône ou de l'exigence de lucre ? - d'une chaîne éducative alors que le Japon, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Allemagne et tant d'autres pays ont parfois non pas seulement une, mais deux ou trois chaînes tournées vers le savoir et la connaissance ?

Je souhaite, dans le même ordre d'idées, donner à notre Centre national d'enseignement à distance les moyens d'une politique ambitieuse, en particulier vers l'Université.

La formation professionnelle, la préparation à des métiers supposent des mesures budgétaires, telles que celles que nous évoquons ce soir. Mais elles exigent aussi en faveur de notre société un immense effort d'information, auquel, espérons-le, nos médias contribueront. C'est tout le sens de la semaine de l'enseignement technique organisée par M. Glavany.

Mais il y a l'autre plateau de la balance, dont nous devons prendre soin : l'éducation humaniste - j'emploie à dessein cette expression un peu désuète, à laquelle nos amis Allemands ne répugnent pas à se référer quand ils parlent des « humanités ». Nos chefs d'entreprise le savent et, souvent, ils recherchent des professionnels capables de s'adapter, des professionnels ouverts sur le monde. Ils recherchent tout simplement des femmes et des hommes « cultivés », ce qui est une tare dans la bouche de certains.

A cet égard, il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je ne voudrais pas abuser de votre patience. Aussi me contenterai-je de dire que l'union de l'éducation et de la culture peut constituer une chance. En tout cas, elle peut exprimer, indépendamment des mesures concrètes, une certaine idée de l'école : un lieu où l'on s'instruit, un lieu où l'on s'éduque, un lieu où l'on forme le jugement et la sensibilité autant que l'on y transmet des savoirs et des savoir-faire.

D'où l'effort engagé pour les enseignements artistiques ; d'où la décision prise de donner un nouvel élan à la culture scientifique, notamment dans l'esprit énoncé récemment par Pierre-Gilles de Gennes ; d'où les mesures que je prendrai bientôt concernant la nouvelle instruction civique ; d'où les

initiatives concernant l'ouverture de l'école sur l'Europe et sur le monde. A ce propos, j'aurai l'occasion d'évoquer dans le débat l'effort que nous voulons réaliser en faveur des langues vivantes, qui sont la clé de l'ouverture des jeunes sur le monde. Cet effort ne doit d'ailleurs pas être seulement national bientôt, nous prendrons une initiative qui visera, sous la forme d'un appel international, à populariser dans l'ensemble des pays d'Europe - pas seulement en France - l'exigence de deux langues étrangères obligatoires.

Mais, me demandera-t-on, cette école dont je parle, humaniste et professionnelle, réussit-elle ? Ouvre-t-elle les portes du succès ?

Les évaluations ne sont pas faciles, bien que nous disposions d'instruments statistiques et de comparaisons diverses. Sur ce sujet comme sur tant d'autres, prenons la peine de franchir un instant nos frontières nationales et d'écouter ce que nous disent ceux qui nous regardent et qui comparent leur système avec le nôtre.

Notre éducation nationale, si injustement et si sévèrement décriée, conspuée, est souvent citée en exemple dans d'autres pays. La raison en est que nous avons, les uns et les autres, de génération en génération et particulièrement au cours de la dernière période, réussi à instaurer un équilibre, certes instable, fragile, entre l'exigence de démocratie et l'exigence d'excellence.

Notre école, c'est vrai - l'expression choque certains esprits quand on le dit - est une école pour chacun, une école pour tous. Notre école doit s'imposer l'obligation, même si elle ne parvient pas toujours à y satisfaire, de ne laisser personne au bord du chemin.

Est-ce là une simple formule, une simple incantation ? Il y a dix ans, 220 000 jeunes sortaient sans diplôme du système scolaire. Notre nation a réduit ce chiffre de plus de la moitié. Il y a une ou deux générations, entrer au lycée était, pour une majorité de Français, un privilège et accéder à l'Université un exploit, un miracle ! En 1990, un élève de sixième a deux fois plus de chances d'avoir le baccalauréat qu'il y a dix ans.

Ce mouvement de fond qui, je l'espère, va s'amplifier et non refluer ni stagner, heurte certains, réveille certaines nostalgies, bouscule certains prés carrés. Depuis un siècle que l'école se démocratise, lentement d'abord, puis plus rapidement, les mêmes bonnets de nuit prédisent la disparition des élites.

« Le baccalauréat est devenu dérisoire. Notre élite ne sait pas raisonner ; elle ne sait pas exposer. » Qui parle ainsi ? Est-ce l'éditorialiste d'un grand hebdomadaire ? Le dirigeant d'un parti politique ? Non : il s'agit d'un professeur de mathématiques du lycée Louis-le-Grand, en 1936 !

Les copies fourmillent encore de fautes de langage et d'orthographe. Il semblerait que, dans nos lycées et collèges, on n'apprenne plus la langue française ! » Est-ce un extrait du dernier éditorial de tel ou tel quotidien ? S'agit-il des propos de tel ou tel chroniqueur de radio, de tel ou tel député, de tel ou tel sénateur, de tel ou tel chef de parti ? Font-ils écho au programme de tel ou tel parti ? Non : c'est le sévère et solide doyen de la faculté des sciences de Lille qui gémit ainsi ! Etait-ce hier ? Non : c'était en 1884 !

S'il est vrai que, selon une formule de Lichtenberg, le La Rochefoucauld allemand, « on ne peut promener le flambeau de la vérité dans une foule sans brûler au passage une barbe ou une perruque », laissons-là les perruques et parlons de la vérité, à moins qu'on ne veuille allonger le florilège des idées reçues, dont le dictionnaire de Flaubert regorge. Aux mots « le siècle », Flaubert dit : « Tonnez contre ! » Il aurait pu ajouter : « L'école proteste contre ! » ; c'est une manière d'être dans le vent, dans le vent des idées reçues.

Mais revenons à aujourd'hui.

Jamais notre pays n'a été aussi présent sur certains fronts de l'excellence, dans les sciences comme dans les arts. Souvent, il tient la première place. Dans quelles universités, dans quels laboratoires le biologiste Jean Dausset, l'écrivain Claude Simon, le chimiste Jean-Marie Lehn, l'économiste Maurice Allais, les physiciens Pierre-Gilles de Gennes et Georges Charpak - pour ne s'en tenir qu'aux prix Nobel des dix dernières années - ont-ils été formés ?

M. René Couanau. Sans oublier le ministre lui-même ! (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Beaucoup plus modestement, monsieur le député. Mais je suis très fier d'avoir été formé à l'université publique française.

Nos grandes institutions, l'Institut, le Collège de France, nos grandes écoles, nos universités continuent d'accueillir les meilleurs esprit d'Europe et du monde.

N'est-ce pas au Collège de France que viennent enseigner en ce moment même Umberto Eco et Bronislaw Geremek - je les voyais ce matin - et à l'université de Dauphine que s'est installé le professeur Arnold, le plus grand mathématicien vivant ?

Dans le même temps, plus de jeunes accèdent à un niveau supérieur. Ils en savent plus que l'élite d'il y a dix ans.

Voilà quelques-uns des points sur lesquels je voulais insister. Evidemment, si je dis ces choses avec force, ce n'est point pour oublier les zones d'ombre. Mais ce n'est pas en s'adonnant jour après jour, pour décrire notre éducation nationale, à un scénario catastrophe qui s'apparente à *Apocalypse Now* ou à *La Nuit des morts-vivants*, qu'on peut lui donner le tonus, le désir, l'envie, la volonté de se transformer. C'est en mettant en valeur ses réussites que l'on peut le mieux guérir ses maux. Car ces maux existent, nous en parlerons.

Tournons-nous vers 1993 et les prochaines années.

Cette école exigeante, il faut naturellement tout faire pour la réaliser. Aujourd'hui, le débat est budgétaire. Nous allons beaucoup parler d'argent. Il faut effectivement disposer de crédits convenables et en faire bon usage.

Etablissons quelques comparaisons sur la durée. Faut-il prendre exemple sur ce que furent les budgets des années 1970-1980 pour accueillir les vagues de jeunes qui frappaient à la porte de l'école ?

Mme Nicole Catala. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. L'Etat, qui mesurait chichement ses moyens à l'éducation nationale, a recruté à la va-vite, construit trop tard, trop vite. Ce fut l'ère des « chalandonnettes » de l'éducation, des collèges en préfabriqué, qui ne risquaient guère de déparer la grisaille des banlieues qu'on construisait à l'époque. Rien pour les lycées, où ces collégiens allaient entrer quelques années plus tard, et encore moins pour les universités qui payèrent chèrement leur rébellion des années 1968. Il fallait les punir, et donc les priver de crédits.

M. René Couanau. C'est du délire !

M. Pierre Lequiller. C'est à la fois *Apocalypse Now* et *La Nuit des morts-vivants* !

M. Jean-Pierre Luppi. Non, c'est réaliste !

Mme Nicole Catala. Le nombre des bacheliers augmentait ! Et vous croyez que vous avez mieux préparé leur accueil dans les universités ?

M. Jean-Christophe Cambadella. Mais, madame Catala, vous savez bien que c'est la vérité !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. L'éducation nationale de ce temps-là était un bateau qui prenait l'eau, et l'Etat se mit à écoper. C'était une époque difficile.

Mme Nicole Catala. N'importe quoi ! Parlez-vous des années 86-88 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je vous cite des faits précis, madame le député.

Faut-il davantage s'inspirer de l'exemple plus récent des années 86-88, où l'on a réduit le nombre d'emplois consacrés à l'éducation et la part de ses dépenses dans la richesse nationale ?

Mme Nicole Catala. Qui a réduit les crédits ? Demandez à Jospin !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Nous avons choisi une autre voie.

M. Jean-Claude Bateux. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. En quelques années, l'Etat a fait son devoir d'investir, qui concerne l'ensemble du pays.

Mme Nicole Catala. Il s'est déchargé sur les régions.

M. René Couanau. Et sur les départements !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Le pays a fourni un gigantesque effort qui a permis, grâce aux lois de décentralisation, à ces bonnes lois que vous n'aviez pas votées, monsieur Lequiller, madame Catala, de reconstruire des universités, des lycées, des collèges.

Le plan d'urgence pour les lycées, auquel l'Etat a consacré plus de 4 milliards de francs...

M. Bruno Bourg-Broc. Sous forme de prêts.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...commence à porter ses fruits, de même que le plan Université 2000 et, en 1993, près de trois milliards de francs - somme jamais atteinte - seront consacrés par l'Etat à l'extension et à la réhabilitation des universités.

Mme Nicole Catala. Et combien par les régions ?

M. Bruno Bourg-Broc. Et par les collectivités locales ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Dans cet effort, figurent aussi le plan social étudiant et les crédits pour les bibliothèques universitaires.

Mais il ne suffit pas de construire des murs, encore faut-il - c'est un autre point que je ne développe pas...

Mme Nicole Catala. Et combien pour la recherche ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Madame Catala, je vous en prie ! Monsieur le président, si vous souhaitez que Mme Catala me remplace, donnez-lui la parole, mais qu'elle cesse de geindre et de miauler !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est grossier ! Mme Catala ne miaule pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Votre miaulement n'est pas antipathique, d'ailleurs, madame !

M. le président. J'entendais, en effet, Mme Catala depuis un certain temps. Cela perturbe le débat. Si vous voulez la parole, demandez-la, ma chère collègue. M. le ministre vous laissera certainement l'interrompre.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Oui. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. Oh ! non. On a déjà donné !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ce n'est pas désagréable, il faut le reconnaître. C'est une douce musique. (*Sourires.*)

M. le président. Mais ce n'est pas normal.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous êtes donc contre la musique à l'Assemblée nationale, monsieur le président (*Sourires.*)...

M. Georges Hago. Mme Catala trouble le grand-prêtre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...même celle psalmodiée par Mme Catala avec sa petite voix douce ?

Mme Martine David. Oh, douce, douce, tout est relatif !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Il faut investir, disais-je, dans des locaux de qualité - c'est d'ailleurs un des sujets sur lesquels il faudra peut-être accomplir un plus grand effort au cours des prochains temps - et créer les emplois qui permettent d'apporter l'encadrement intellectuel dont nous avons besoin.

Sur ce point, là encore, soyons clairs. Nous reproche-t-on vraiment d'avoir créé 120 000 emplois en dix ans dans l'éducation nationale, d'avoir, par exemple, généralisé l'accueil des enfants de trois ans en maternelle ? Ce reproche, on l'entend parfois : « L'armée rouge », « le KGB »...

M. René Couanau. On le disait avant !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ah ? Vous ne le dites plus ? Voilà que les slogans ont changé !

M. René Couanau. Ce n'est pas nouveau. Vous le découvrez ?

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'est l'effet Clinton ! *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ceux qui nous reprochent cette politique de création d'emplois sont bien souvent les mêmes qui nous reprochent d'avoir trop d'élèves par classe. Cessons le double langage ! On ne peut décider de créer un lycée ou un collège dans sa ville, dans son département, dans sa région, et refuser à l'éducation nationale de créer les emplois qui lui sont nécessaires. Dans le budget que nous proposons, nous créons 2 000 emplois d'enseignants dans les collèges, 2 500 dans les lycées, 3 152 dans l'enseignement supérieur, et nous recrutons 1 000 professeurs associés à plein temps. J'espère que ces mesures, ces mesures heureuses, bénéficieront de votre approbation.

Créer un emploi budgétaire ne suffit pas ; encore faut-il le pourvoir. Il est important que nos jeunes, nos étudiants aient envie de l'occuper. On a dit que l'éducation nationale était incapable d'attirer à elle les forces vives du pays. Mais il a fallu rattraper un temps précieux, en particulier celui que l'on a perdu pendant ces périodes au cours desquelles on avait tari le vivier des futurs professeurs en fermant les concours de recrutement, par exemple en supprimant les IPES, en 1977.

M. Georges Hage. Rétablissez-les !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. On a ainsi fait perdre aux jeunes l'ambition d'enseigner en n'assurant plus aux professeurs les conditions morales, matérielles, financières, nécessaires à l'exercice de ce métier.

Je crois que l'action qui a été menée, en particulier par M. Jospin, depuis 1988, a permis de rendre sa dignité au métier de professeur...

M. Pierre Lequiller. Avec les IUFM ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... d'assurer une revalorisation financière et de renouer avec une politique de recrutement dynamique et exigeante.

En 1980, l'éducation nationale recrutait moins de 13 000 nouveaux professeurs pour les écoles, les collèges et les lycées ; en 1993, il y en aura plus de 30 000, et Dieu sait si l'on pourfend, ici ou là, la sévérité des jurys de recrutement ! Savez-vous que, il y a cinq ans, dans le second degré, il nous manquait près de 6 000 nouveaux enseignants ? L'année prochaine, le déficit sera ramené à 650. En même temps, l'effort est engagé pour préparer ces futurs enseignants, pour les former.

Naturellement, je ne suis pas assez sourd pour ne pas avoir entendu les cris qui ont accompagné la naissance des instituts universitaires de formation des maîtres. Aujourd'hui encore, des rapports énoncent quelques critiques. Mais, là aussi, on a envie de compiler les anthologies des citations d'antan.

J'ai entendu beaucoup exalter les écoles normales. Pourtant, le célèbre comte de Falloux, que l'on a souvent cité ici - et je crois qu'on va le faire encore ces prochaines heures -, écrivait à leur propos : « J'irai même jusqu'à demander la suppression absolue des écoles normales. » Et M. Thiers d'ajouter : « La source la plus certaine, la fontaine la plus abondante du mal, c'est l'école normale primaire : on n'en a pas besoin pour apprendre le ba, be, bi, bo, bu. »

J'espère que nos instituts universitaires de formation des maîtres d'aujourd'hui, qui n'échappent pas à ce genre de quolibets, vont pouvoir accomplir pleinement leur mission. Moyennant quelques correctifs, dont j'aurai l'occasion de reparler, je crois qu'ils se montreront à la hauteur de l'espérance qui a été mise en eux.

Mesdames, messieurs les députés, je voudrais non pas aborder tous les sujets, le temps me manque, mais en évoquer un qui est souvent au cœur des polémiques et des controverses.

Malgré la dénégation que l'on vient de m'opposer, je continue à entendre ici ou là, et assez souvent, que l'éducation nationale serait ce monstre, cette armée rouge, la der-

nière armée rouge après la disparition de la vraie, et que, pour mettre un terme à cette situation, il faut l'éclatement, la remise en cause, la libre concurrence sans frein, bref une sorte d'école balkanisée. Comme s'il fallait trancher, là encore ! Tout à l'heure, il fallait choisir entre une école humaniste et une école tournée vers les métiers. Ici, il faudrait choisir entre une armée ordonnancée en pyramide bureaucratifiée et sclérosée et le démantèlement, comme si la vie n'était pas infiniment plus complexe et comme si, finalement, le maître mot n'était pas l'équilibre, l'équilibre entre la fierté du chêne et la souplesse du roseau, comme on dirait à l'école. *(Sourires.)*

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, en arrivant au ministère de l'éducation nationale, établir une méthode de dialogue qui nous permette de faire avancer les choses complètement et de manière pragmatique. Dialoguer, pacifier, non pas pour se croiser les bras mais pour mieux agir : c'est dans cet esprit que j'ai repris la réforme des lycées des premiers cycles universitaires, qui sera menée à bien avant le début de l'an prochain. C'est dans cet esprit que j'ai réglé la querelle scolaire...

M. Bruno Bourg-Broc. Oh ! Vous avez du culot !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... et demandé que soit respectée, dans le dossier complexe de l'école privée, la parole de l'Etat.

Pour le reste, dès lors que les grandes lignes sont fixées, dès lors que l'impulsion nationale est donnée, dès lors que les grands choix de la volonté sont arrêtés, dès lors que le budget est voté, place à l'initiative. Personnellement, je fais confiance à l'initiative et je crois à l'avancée de l'éducation nationale par la propagation des réussites, par la politique de l'exemple.

Certes, dans cet esprit, il nous faut avancer, assurer en particulier aux lycées la mise en place pleine et entière de la nouvelle seconde - c'est en bonne voie - faire que, pour la première et la terminale, s'ordonnent les sections technologiques et générales autour des sept voies de formation claires. La volonté qui a été la nôtre d'assurer une égale dignité entre ces sept itinéraires ne devra pas être seulement formelle, elle devra être confirmée jour après jour à la fois par notre action, par l'opinion publique et par les décisions que prendront les universités et les écoles.

Un point sur lequel nous travaillons en ce moment - peut-être vous en parlerai-je à la faveur des questions que vous me poserez ou des critiques que vous adresserez - porte sur les collèges. En 1981, Alain Savary s'est attaqué à une réforme qui s'imposait. Le moment est sans doute venu de passer à une nouvelle étape et d'apporter des changements concrets sur toute une série de sujets : l'accueil des élèves en difficulté - ils sont nombreux dans les collèges et il nous faut les soutenir par des méthodes pédagogiques adaptées : heures de soutien, travaux en petits groupes, études dirigées ; la mise au point des conditions d'accueil adaptées, avec des classes de quatrième à effectifs réduits, des classes de troisième d'insertion, des sections d'éducation spécialisées.

Autres thèmes sur lesquels il nous faudra arrêter des décisions : l'orientation des élèves, la connaissance des métiers et l'implantation de la voie technologique dans les collèges.

Voilà quelques-uns des thèmes - il en est d'autres - sur lesquels nous travaillons en ce moment et peut-être aurai-je l'occasion de vous apporter quelques indications plus précises.

Autre sujet sur lequel j'aimerais revenir au cours de la discussion : les zones d'éducation prioritaires qui, plus que jamais, doivent être un élément fondamental de notre politique de l'éducation.

Voilà, mesdames et messieurs, quelques-uns des points sur lesquels je souhaitais vous dire quelques mots en guise d'introduction. J'ai le sentiment que notre école progresse, même si elle connaît ici ou là quelques difficultés, en particulier dans les collèges. Dans le même temps, je crois qu'il est important que chacun d'entre nous, quelles que soient ses convictions et ses responsabilités, cesse de vouloir faire reposer sur les épaules de l'école tout, et plus que tout !

L'école ne peut se substituer à la fois à la famille, au médecin, à l'assistante sociale, au prêtre, au psychanalyste ou à l'entreprise défaillante. La prochaine période devrait permettre de mieux répartir les vocations de chacun afin que chaque acteur chacun puisse assumer plus clairement ses responsabilités, en particulier l'entreprise.

Mais mon sentiment est que, malgré cette mise en garde, l'école peut beaucoup, à condition qu'elle sache rester elle-même, ce lieu particulier, ce lieu protégé, ce lieu sacré du savoir et de l'éveil au monde, bref, à condition qu'elle sache garder le cap.

Elle peut et elle doit apprendre à réaliser une ambition qui me rappelle celle d'un homme de théâtre qui était un homme de réflexion. Lorsqu'on l'interrogeait sur ce que l'on appelle le théâtre populaire, avec le même souci, la même préoccupation que la mienne pour un théâtre plus exigeant pour le plus grand nombre, Vilar employait cette expression que j'ai envie de faire mienne, ou, si vous voulez, de faire nôtre pour l'école : il parlait d'« un théâtre élitare pour tous ».

J'aimerais que cette exigence de démocratie et d'excellence soit présente dans une école qui serait élitare pour tous, qui aurait l'envie, le souci et l'ambition d'apporter le meilleur à chaque enfant de France.

Je laisse maintenant aux rapporteurs le soin de vous présenter de façon beaucoup plus précise le projet de budget et, si vous le voulez bien, je répondrai ensuite à vos questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, dois-je vous le confier ? Je crois que vous avez eu tort d'ouvrir ce débat parce qu'il est très difficile, trop difficile, de vous succéder à la tribune.

M. René Couanau. On essaiera quand même !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je vais vous obliger, chers collègues, à redescendre de ces beaux propos vers les plaines budgétaires plus arides, plus sèches...

M. Pierre Lequiller. Vers les réalités !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. ... et, puisqu'il faut sacrifier au rite, sacrifions-y.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, mes chers collègues, vous savez qu'il appartient au rapporteur de la commission des finances de s'attacher, autant que faire se peut, à l'aspect comptable du projet de budget, laissant aux rapporteurs pour avis, Jean-Pierre Bequet et Edouard Landrain en l'occurrence, le soin de traiter les sujets au fond. Dans ce rôle, il est de coutume qu'il évoque les exercices passés et l'exercice en cours.

En préalable je formulerai deux remarques.

Ainsi que je le répète depuis plusieurs années, je regrette - cette fois en faisant référence à l'exercice 1991 - la pratique de la régulation budgétaire, car elle ne contribue pas à faciliter l'exercice du contrôle parlementaire. Puisque nous parlons beaucoup d'aménagement de la Constitution, il faudrait envisager de mener une action similaire à l'égard de la loi organique de janvier 1959. Si l'on peut comprendre pourquoi elle a été prise à l'époque, elle aurait bien besoin d'être actualisée, car elle a des effets absolument détestables quant à un bon exercice de la démocratie représentative.

Ma seconde remarque sera pour vous féliciter, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir su éviter toute régulation budgétaire en 1992.

Le projet de budget de l'éducation nationale pour 1993 est, à l'évidence, un bon projet de budget. Qui pourrait dire le contraire alors qu'il est de très loin le premier budget de l'Etat ? Vous avez d'ailleurs eu, monsieur le ministre d'Etat, des mots très forts pour magnifier la première priorité nationale. Pour la première fois - pourcentage symbolique - plus d'un cinquième du budget sera consacré à la dépense éducative ; il convient de le souligner.

Pour m'en tenir à la section scolaire, j'indique qu'elle croît de 6,8 p. 100, c'est-à-dire de plus de 15 milliards de francs. Je mettrai en exergue trois points forts, vous renvoyant à mon rapport écrit pour une analyse plus détaillée.

D'abord, un nouvel effort est consenti en faveur de la création d'emplois d'enseignants et de non-enseignants, après le ralentissement intervenu l'an passé en raison de la baisse de la démographie scolaire.

Les créations d'emplois d'enseignants concernent aussi bien le secteur public que le secteur privé, conformément à l'application du protocole d'accord. Elles s'élèvent à 600 dans le primaire, alors que la démographie scolaire continue de baisser. A ce propos, j'appelle l'attention de l'Assemblée

sur le fait que, de 1989 à 1993, malgré la réduction des effectifs de 60 000 élèves environ, 2 400 postes auront été créés.

Il n'échappera à personne que cela permet d'améliorer progressivement la qualité de l'encadrement, d'autant que cela s'accompagne de créations de postes non seulement de professeur agrégé et de professeur certifié, mais aussi de non-enseignant, notamment d'ATOS. Or Dieu sait si, à cette tribune, j'ai souvent demandé, avec bien d'autres, un accroissement du nombre des personnels non enseignants.

Il faut aussi souligner l'amélioration des moyens dans les services de santé scolaire et dans les services sociaux scolaires.

Bref, le taux d'encadrement continue d'être amélioré avec un poste nouveau pour vingt-quatre élèves dans le premier degré et un poste nouveau pour quatorze élèves dans le second cycle. Tout cela va dans le bon sens.

Le deuxième point fort est la poursuite de la revalorisation de la situation des personnels, notamment grâce à la quatrième étape de la constitution du corps des professeurs des écoles, à la poursuite de la mise en œuvre du plan Jospin et à la quatrième tranche du plan Durafour.

Le troisième point fort est constitué par les actions pédagogiques que l'on poursuit et même que l'on intensifie. Je pense certes aux ZEP, mais aussi, car cela est nouveau, aux actions engagées en faveur des enseignements artistiques. Nous ne pouvons que nous en réjouir, monsieur le ministre d'Etat.

Néanmoins ce projet de budget appelle quelques observations critiques et nous amène, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous poser quelques questions. Cela est inévitable, car lorsqu'il y a des lumières, il y a forcément des ombres, sauf dans les déserts ; mais l'on sait bien que la fécondité du sable est assez faible !

Je dois d'abord revenir, et je vous prie de m'en excuser, sur la suppression des 750 emplois de professeur en lycée professionnel. Vous nous répétez sans doute que cela correspond au transfert des classes de quatrième et de troisième technologiques vers les collèges. Vous soulignerez également que le taux d'encadrement sera malgré tout amélioré dans les établissements professionnels et vous aurez raison. Cependant, ces suppressions sont moins faciles à justifier qu'il n'y paraît si l'on admet que le développement de la filière professionnelle, laquelle a connu un grand succès au cours de cette décennie, doit être l'un des axes à privilégier pour lutter contre les sorties sans qualification de système scolaire.

C'est pourquoi nous pensons qu'il eût été opportun de confirmer cette priorité, pour bien affirmer notre volonté de conforter l'enseignement professionnel.

A ce sujet - c'est là une observation souvent formulée au cours des dernières années à propos de l'enseignement technique -, je crois que la représentation nationale gagnerait à une individualisation budgétaire des crédits de l'enseignement technique. Nous pouvons espérer qu'à force de le répéter, la représentation nationale obtiendra un jour satisfaction.

Autre ombre au tableau, l'absence de mesures statutaires en faveur des PEGC. Nous vous demanderons d'ailleurs, au cours du débat, des indications sur la tenue des promesses qui leur avait été faites. Il faut aussi souligner le retard constaté dans la mise en œuvre de la revalorisation des conseillers d'éducation. Ces derniers estiment notamment que le passage à 6 000 francs au 1^{er} janvier 1993 de leur indemnité forfaitaire ne correspond pas tout à fait aux engagements pris.

Ainsi que vous l'avez fait, monsieur le ministre d'Etat, il est indispensable, au terme de cette législature, de dresser rapidement le bilan des efforts réalisés, de situer ce projet de budget dans le temps et de tracer quelques perspectives.

J'estime, avec autant de conviction que vous, que notre pays est en passe de relever le pari de la démocratisation de l'éducation, sans sacrifier nullement la qualité de l'enseignement, ni l'égalité des chances. Je tiens, après vous, à en féliciter tous les acteurs du monde éducatif. C'est la grande leçon qu'il faut tirer de ces quatre années d'efforts.

M. René Couanau. Quatre années seulement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je tiens à rappeler qu'au cours des cinq derniers exercices budgétaires, l'enseignement scolaire a bénéficié de plus de 30 milliards de francs supplémentaires, qui auront permis la création de

45 000 emplois. Le fait que la dépense éducative croisse plus vite que le PIB permettra à la France de figurer dans le peloton de tête des pays où les efforts éducatifs sont les plus efficaces. Il faut faire valoir cette réalité : le système éducatif français est plus efficace que beaucoup de ceux des grands pays industriels. Cela ressort de la comparaison des rapports entre les résultats des systèmes et leur coût.

Chacun sait d'ailleurs que le coût par élève en France est l'un des plus bas parmi les grands pays auxquels je fais référence. Et si le pourcentage taux des jeunes sortant du système sans qualification est, hélas ! trop élevé, il se situe, malheureusement, dans la moyenne de ce que l'on trouve dans les systèmes les plus efficaces.

Il est donc indéniable que, contrairement à beaucoup d'idées reçues, la qualité de l'enseignement s'est notablement améliorée. Vous l'avez excellemment souligné, monsieur le ministre d'Etat, je n'ai donc pas à insister.

Ce système plus efficace, qui relève le grand pari de la démocratisation, est aussi plus souple, moins rigide que certains le prétendent, du seul fait, d'ailleurs, de l'extension et du succès du concept de l'autonomie des établissements et de la mise en œuvre des projets d'établissement qui sont au cœur même de la loi d'orientation de juillet 1989.

Je constate moi-même, sur le terrain, que beaucoup de problèmes posés, grâce au dynamisme des équipes de direction, des équipes de gestion et des enseignants, sont aujourd'hui résolus avec pragmatisme. Il faut répéter, parce que cela non plus ne se sait pas assez : le ministère de l'éducation nationale est sans doute l'administration la plus déconcentrée de France. Elle est capable de se réformer, capable d'évoluer, capable de se remettre en cause, comme elle en a témoigné au cours de la décennie écoulée.

A ce propos, je vais dire avec honnêteté et sincérité, sans aucune virulence, à l'opposition, que je ne vois pas en quoi les propositions qu'elle formule seraient de nature à résoudre les problèmes réels qui se posent dans le système éducatif.

Si ces propositions, prises séparément, semblent pouvoir être discutées, elles révèlent, quand on les met leur mise bout à bout - qu'elles soient déposées ici ou au Sénat, mais je n'en dresserai pas la liste - une cohérence : elles ont pour aboutissement l'éclatement du service public de l'éducation.

M. René Couanau. Mais non !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Cet éclatement aurait obligatoirement pour conséquence une privatisation progressive qui serait de moins en moins rampante.

Le premier problème réel du système éducatif est bien celui de son financement, de l'effort financier que le pays est et sera demain capable d'assumer, quels que soient les modes d'organisation que nous préconisons les uns et les autres.

M. Georges Hage. Ce n'est pas ça !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. On ne peut éluder cette question du financement. Or vous savez bien, messieurs de l'opposition, que le mode que vous souhaitez et qui accompagnerait l'éclatement du système est beaucoup plus inégalitaire. Le résultat serait que le système éducatif deviendrait, lui aussi, aussi bien plus inégalitaire, puisque 80 p. 100 de la dépense éducative sont consacrés aux personnels.

Dans l'état actuel des choses, chacun doit se déterminer sur ces questions : les personnels sont-ils trop nombreux ? Sont-ils trop payés ou pas assez ? Qui est trop payé ?

Soit l'on est favorable à un financement le plus largement public possible pour un système assurant la plus grande égalité des chances, soit l'on accepte une césure dans le mode de financement dont la diversification conduira inévitablement à un système scolaire à plusieurs vitesses.

Je ne saurais nier que certaines orientations doivent être poursuivies et développées. C'est pourquoi l'effort engagé doit être amplifié, budgétairement parlant d'abord, car la demande d'éducation et de formation ne cessera de croître et parce que l'échec scolaire est inacceptable. Il faut absolument réduire son taux, car ses conséquences sont trop graves. Il est d'autant plus indispensable d'intensifier la lutte en la matière que la population qui va augmenter le plus sera composée d'enfants susceptibles de connaître, en raison de leurs origines sociales, des difficultés plus grandes que d'autres dans le déroulement de leur cursus scolaire. Cela exigera une mobilisation accrue des moyens, avec un renforcement particulier dans les ZEP.

A ce propos, monsieur le ministre d'Etat, qu'en est-il du rapport sur les ZEP, que la presse évoque en portant des appréciations assez critiques ? Cela me conduit d'ailleurs à formuler une remarque générale sur les rapports qui sont commandés mais qui ne paraissent jamais : puisque le ministère de l'éducation nationale a accompli un grand effort de transparence et de publicité au cours des dernières années - je tiens à l'en féliciter - nous serions tous gagnants, le ministre le premier, si leur publication intervenait le plus rapidement possible, avant que la presse puisse commencer à exploiter leurs conclusions.

M. Jean-Pierre Boquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

M. Pierre Lequiller. Tout à fait !

M. Bruno Bourg-Broc. Eh oui !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. On constate d'ailleurs souvent, après coup, que certains journalistes avaient exprimé leurs idées personnelles au lieu de se contenter de relater le contenu des rapports !

Pour réussir ce grand pari de la démocratisation, un nouvel effort devra être consenti en faveur des bourses. Certes, nous devons nous féliciter des mesures prises cette année : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire et réduction de la fiscalité pour les parents d'élèves, notamment. Néanmoins, on ne pourra pas éviter, à plus ou moins longue échéance, une revalorisation des bourses scolaires en termes réels. Je rappelle en effet que, malgré les revalorisations successives intervenues depuis plusieurs années, leur pouvoir d'achat n'a pas augmenté depuis cinq ans.

Il conviendrait également d'étendre progressivement la gratuité des fournitures et des prestations scolaires, sans doute en étudiant un cofinancement spécifique entre l'Etat et les collectivités locales.

Il sera également indispensable, pour réussir ce grand pari de la démocratisation, de créer encore et toujours des emplois. Mais que nous connaîtrons des départs massifs en retraite durant cette décennie, il nous sera demandé d'améliorer l'encadrement sectoriel pour certaines matières et dans certaines régions, et d'une manière plus générale d'améliorer le taux d'encadrement. Selon les spécialistes il faudrait créer environ 300 000 emplois d'enseignants, objectif incontournable si l'on veut réussir le grand pari de la démocratisation.

Pour cette raison, on ne pourra pas éviter un plan de recrutement des personnels, comme l'évoquait la loi d'orientation de juillet 1989, si on veut vraiment mobiliser le pays.

M. René Couanau. Très juste !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. J'ai lu sous la plume de grands techniciens du sujet que pour réussir le pari de la démocratisation il faudrait consacrer à l'éducation 10 p. 100 d'un PIB qui croîtrait en moyenne de 2 à 2,5 p. 100 par an. Même si ce ne sont que des objectifs quelque peu théoriques, à l'horizon de l'an 2000, on voit bien l'effort formidable qu'il va falloir fournir. Cette ardente obligation va aussi supposer un nouveau partenariat entre l'Etat, les collectivités, les entreprises, les usagers.

M. Georges Hage. Vous avez dit « les usagers », monsieur Planchou ?

M. Jean-Christophe Cambadells. C'est une facilité de langage !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Ce partenariat, d'ailleurs déjà en place, est en train de se développer, mais va devoir s'accélérer.

En contrepartie, l'éducation nationale doit rendre mieux compte de son efficacité. Elle a commencé à le faire. Il faut saluer les travaux réalisés par la direction de l'évaluation et de la prospective. Mais cette évaluation du système éducatif doit être approfondie, généralisée à tous les échelons et publiquement.

M. Jean-Christophe Cambadells. Très bien !

M. le président. Il faut conclure, monsieur le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Certes, monsieur le président, mais comme M. le ministre d'Etat nous y a invités, je croyais nécessaire de parler de l'efficacité de l'éducation nationale qui a fait de grands progrès et qui continuera à en faire dans les temps à venir.

Chaque établissement doit mener son évaluation en son sein, en débattre. Il faut poursuivre le mouvement de déconcentration. Je pense, en particulier, au corps des enseignants du secondaire, à l'échelon de l'académie. Il faut procéder à une gestion différenciée et novatrice de la carrière des enseignants et de non-enseignants. Il faut tenir mieux compte, comme on a commencé à le faire, des suggestions réelles des personnels dans les rémunérations. Je constate, comme vous, tous les jours, des aberrations qui ne peuvent pas perdurer. Il faut mettre en place - ou plutôt développer, car les principes en ont été posés - une véritable politique des ressources humaines au sein de l'éducation nationale. Il faut, en quelque sorte, appliquer le principe de subsidiarité dont on a beaucoup parlé au cours des mois passés. Que l'Etat reste garant de la solidarité, de l'égalisation des chances, de la lutte contre les exclusions. Pour le reste, qu'on applique le principe d'autonomie contractuelle à la gestion des établissements scolaires.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, il serait utile pour débattre, faire le point, créer un nouvel élan et avoir une vision à long terme, d'organiser des états régionaux de l'éducation. Il serait très utile qu'une rencontre nationale ait lieu.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure. Vous parlez depuis vingt-quatre minutes !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous parlez d'or, monsieur le président.

Je conclus.

M. le président. Il ne s'agit pas de recommencer votre discours !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances a approuvé le projet de budget pour 1993 des affaires scolaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, je dois vous témoigner mon enthousiasme et celui de la commission à l'examen du budget de l'éducation nationale pour 1993.

Priorité gouvernementale, premier budget de la nation, le système éducatif, depuis 1988, connaît un effort budgétaire considérable, du point de vue tant quantitatif que qualitatif.

Le budget pour 1993 est un budget record avec 281,4 milliards de francs. Il est particulièrement significatif de la politique menée depuis quatre ans, avec un accroissement de 7,2 p. 100, représentant au total un cinquième des dépenses de l'Etat. Ce budget est désormais nettement le premier budget de l'Etat. Il marque bien ainsi la priorité indispensable pour la formation.

La commission se félicite de l'attention particulière portée à l'encadrement avec la création de 10 000 emplois supplémentaires. Depuis 1988, 55 000 emplois ont été créés. Le budget de l'éducation nationale a augmenté de 82 milliards de francs en cinq ans, soit plus 42 p. 100.

Mon enthousiasme est d'autant plus affirmé qu'il s'accompagne d'une détermination politique, de convictions profondes que ne partagent malheureusement pas tous les membres de cette assemblée.

M. René Couanau. Ça !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. En effet, comment ne pas se réjouir des progrès réalisés dans l'effort national d'éducation et de formation depuis plus de quatre ans, lorsque l'on entend la droite s'agiter, crier à la gabegie et que, sous couvert d'un discours décentralisateur, elle veut, en réalité, démanteler le service public de l'éducation,...

M. René Couanau. Non !

M. Pierre Lequiller. C'est Apocalypse Tomorrow !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. ...casser le statut des enseignants,...

M. Jean-Christophe Cambadelle. Absolument !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. ... détruire l'unité nationale et l'égalité des chances pour tous les élèves, en introduisant une concurrence sauvage entre les programmes et entre les établissements scolaires ?

M. Pierre Lequiller. Non !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Vous dites « non », mais je fais référence à la proposition de loi n° 507, déposée par vos amis au Sénat,...

M. Jean-Christophe Cambadelle. C'est précis !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. ... qui envisage de soumettre chaque établissement d'enseignement au bon vouloir des élus locaux ! (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Un système à plusieurs vitesses qui, sous l'image attrayante d'une éducation à la carte, est porteur d'inégalités aux conséquences structurellement irréparables, système que les Français ne veulent pas et que le budget pour 1993 refuse.

L'éducation nationale a changé, messieurs ! Elle s'est adaptée ! Elle s'est renouvelée ! Elle n'est plus la même qu'il y a trente ans ! Les assouplissements nécessaires sont en bonne voie et n'ont pas attendu vos projets de démantèlement. La déconcentration est largement avancée et offre des marges de manœuvre confortables pour chaque établissement et respectueuses des missions de service public.

M. Pierre Lequiller. Est-ce un rapport de commission ?

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Ainsi, le partenariat école-entreprise est déjà une réalité. Nombreux sont les achats de matériel en commun, les transferts de savoir-faire et de technologie dans les deux sens ; fréquents sont les mini-stages, les visites, les rencontres, aboutissant en définitive à une meilleure connaissance pour les jeunes du monde de l'entreprise. De même les projets d'école, les projets d'établissement sont autant d'exemples de l'autonomie acquise ces dernières années en matière de pédagogie, en matière de relations avec l'environnement socioculturel et économique, mais aussi en matière de rythmes scolaires, de conditions de vie dans l'établissement. Chaque établissement veut mettre en place son propre projet afin d'adapter les objectifs et les programmes nationaux aux spécificités du milieu. Mais cette autonomie s'affirme dans le cadre d'une éducation nationale, dans un cadre national.

A cet égard, le budget de l'éducation nationale pour 1993 donne les moyens à chaque établissement de vivre son autonomie dans le cadre des objectifs définis par la loi d'orientation. Cet effort se poursuit depuis cinq ans et doit être poursuivi. L'éducation nationale est une priorité. Les engagements tenus présentent des conséquences positives, même à court terme. Ainsi, comment ne pas se féliciter des conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire de septembre dernier ? Si l'on se souvient des mécontentements, des déceptions, des professeurs absents le jour de la rentrée, il n'y a pas si longtemps que cela - trois, quatre, cinq ans -, on ne peut qu'encourager la poursuite d'un tel effort, favorisant l'accueil des élèves comme la nécessaire rénovation pédagogique.

Le budget pour 1993 s'inscrit bien dans cette logique. Il améliore l'accueil des élèves, poursuit la rénovation pédagogique, concrétise ainsi le droit à l'éducation et à la formation, donnant une chance égale à tous.

La généralisation de l'enseignement préélémentaire participe de cette logique et doit retenir notre attention, votre attention, dans la mesure où les augmentations des effectifs en maternelle ne diminuent l'échec scolaire que si les moyens du système éducatif suivent.

En revanche, dans leur ensemble, les effectifs du premier degré ont tendance à s'infléchir avec, notamment, 25 000 enfants de moins dans les classes élémentaires. Or, malgré ce contexte démographique déclinant, 500 emplois supplémentaires de professeur des écoles sont prévus. Les zones d'éducation prioritaire devront bénéficier, en premier lieu, de cette amélioration du taux d'encadrement, sans pour autant réduire les moyens accordés aux classes en milieu rural. L'école a une fonction de cohésion du tissu social et du monde rural, qu'il faut préserver et promouvoir.

Concernant l'enseignement secondaire, 86 000 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges. L'accroissement des effectifs continue, surtout pour les classes de la sixième à

la troisième générales, cependant que celles des quatrième et troisième technologiques des collèges augmentent plus faiblement et que les CPPN et les classes préparatoires à l'apprentissage baissent fortement.

La question de l'encadrement dans les collèges demeure toujours d'actualité. La création de 2 000 emplois contribuera à améliorer le taux d'encadrement, la qualité des conditions de scolarisation de certains élèves, pour notamment en finir partout et définitivement avec les classes surchargées. La réforme des collèges doit intervenir rapidement. Pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous en donner le calendrier ?

Dans les lycées, où la réforme se met en place progressivement, avec intérêt et succès, l'évolution des effectifs est plus complexe. Au total, on constate un affaïssement sensible, de l'ordre de 26 000 élèves en moins. Cependant, il faut distinguer les causes démographiques et la mutation des lycées professionnels.

Ainsi, il y a transfert des quatrième et troisième technologiques vers les collèges ; certes, la chute des effectifs en classes de CAP se poursuit ; mais était-il réellement opportun de supprimer, purement et simplement, 750 emplois en lycées professionnels ?

Alors que près de 5 000 emplois supplémentaires sont prévus dans l'enseignement secondaire, la suppression de 750 emplois paraît paradoxale, d'autant qu'elle risque de compromettre l'effort consenti en faveur de l'enseignement professionnel depuis 1989 et notamment les espoirs placés dans les réparations au bac professionnel. Le « bac pro » est l'un des moteurs de l'action menée vers l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac.

De même, les lycées professionnels constituent une solution gratifiante pour les 20 p. 100 restants, et une réponse aux besoins de qualification et de développement de notre pays.

Mon collègue Landrain a décrit dans son rapport, et en parlera après moi de façon plus approfondie et plus précise, le souci exprimé par la commission en direction de l'enseignement professionnel, et notamment la réserve des enseignants vis-à-vis d'une suppression d'emplois de professeurs de lycées professionnels.

Mais, sur d'autres aspects, les choses progressent.

Ainsi, la situation des personnels ATOS pour laquelle, chaque année, nous avons demandé un effort supplémentaire et dont le rôle est important pour les établissements, reçoit ici une réponse favorable avec la création de 908 emplois.

L'enseignement scolaire est le premier instrument de lutte contre toutes les formes d'exclusion. C'est pourquoi il faut s'engager fermement dans une politique ambitieuse pour l'éducation nationale. On vient de voir, aux Etats-Unis, comment M. Clinton a bien compris l'intérêt de réengager l'Etat dans les écoles.

Les zones d'éducation prioritaire sont un acquis de la gauche au pouvoir. Ainsi, 39,6 millions de francs supplémentaires sont prévus dans le budget de l'éducation nationale en faveur de cette forme d'action pédagogique. Il faut y ajouter les liens, tissés depuis l'an dernier avec le secrétariat d'Etat à la ville, et notamment les transferts de moyens destinés aux ZEP et aux quartiers sensibles. La relance des zones d'éducation prioritaire est nettement amorcée et on ne peut qu'encourager ces efforts.

De même, il faut se féliciter des moyens importants que vous mettez en place en faveur des enseignements artistiques, œuvrant pour un accès à la culture offert à tous.

En ce qui concerne les aides aux familles, l'orientation adoptée, notamment lors de la lecture de la première partie du budget, paraît ambitieuse, favorable. Les réductions d'impôt pour les familles d'enfants scolarisés sont encourageantes. De même, les allocations en faveur des familles non imposables, boursières ou non, témoignent d'une volonté de démocratisation de notre système éducatif. Il n'en reste pas moins que le système des bourses est perfectible. Le niveau des bourses scolaires appelle, en effet, un jugement plus contrasté. En particulier, le montant de la part de bourse n'a pas bougé depuis 1979.

De même, pour l'attribution des bourses, n'est-il pas possible d'admettre, en déduction du salaire brut, les frais professionnels réels, comme c'est le cas déjà pour les bourses de l'enseignement supérieur ? Enfin, il convient d'accélérer le virement du montant de la bourse attribuée aux familles.

Aider les familles, aider les salariés dans l'éducation de leurs enfants, voilà les objectifs du système de bourses ! A vous, monsieur le ministre de l'améliorer encore.

De la même façon, depuis trois ans, les dotations en faveur de l'édition de manuels scolaires ont stagné. Alors que le monde s'est transformé, que la rénovation pédagogique est au cœur de l'action éducative, les manuels scolaires doivent suivre !

Ainsi, vous le constatez, monsieur le ministre d'Etat, j'ai été amené à nuancer mon enthousiasme.

M. Pierre Lequiller et M. Daniel Colin. On l'avait remarqué !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Je ne peux qu'applaudir à la reconnaissance effective du rôle de l'éducation nationale dans notre société. Mais je dois également vous faire part de mes inquiétudes, de mes réserves et de mes soucis.

La revalorisation des enseignants a été largement engagée. La situation des personnels non enseignants est également améliorée : 842 millions de francs, en mesures nouvelles, participent à l'amélioration de la condition des personnels de l'éducation nationale. Mais pourquoi ne pas appliquer strictement et complètement le protocole de mars 1989 ? Pourquoi tenir un budget globalement satisfaisant en ne prenant pas en compte la situation de certaines catégories de personnels ?

Monsieur le ministre d'Etat, le protocole de mars 1989 doit être appliqué intégralement. Alors que des sommes dérisoires sont en jeu, par comparaison avec les 281 milliards de francs du budget de l'éducation nationale, on prend le risque de froisser certaines catégories de personnels, de blesser la motivation des personnels concernés.

Certes, je me réjouis du règlement du contentieux entre l'Etat et l'enseignement privé. Mais que devient la crédibilité de l'Etat si les engagements pris ne sont pas entièrement et littéralement exécutés ?

M. René Couanau. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Luppi. Très bien !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Les conseillers d'éducation et les conseillers principaux d'éducation attendent le versement intégral de l'indemnité forfaitaire prévue en mars 1989. De même, les documentalistes devraient pouvoir bénéficier d'un alignement similaire.

Enfin, le coup d'arrêt dans l'octroi des « congés de mobilité » ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé de 6 000 congés en 1995, tel qu'il a été exprimé dans le protocole de mars 1989.

La politique de recrutement et de gestion du personnel doit appeler beaucoup de précautions.

Si l'on se réjouit de l'effort établi en matière de créations d'emplois - 10 000 au total pour 1993 - on ne comprend pas l'évolution paradoxale des heures supplémentaires, qui continuent sans cesse de progresser. Ces heures supplémentaires, difficilement supportables, alourdissent la mise en œuvre de la rénovation pédagogique et s'expliquent d'autant moins qu'il y a une forte création d'emplois.

La politique du personnel doit également s'atteler à la résorption de la catégorie des « maîtres-auxiliaires ». L'auxiliaire n'est pas une solution au problème de gestion des ressources humaines. Les difficultés de recrutement des enseignants ne seront résolues ni par les heures supplémentaires ni par une aggravation de l'utilisation de l'auxiliaire.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Nous attendons, monsieur le ministre d'Etat, des engagements fermes dans ce sens.

Je voudrais enfin évoquer le cas des PEGC. Vous avez eu l'occasion, à plusieurs reprises, de nous rassurer à ce sujet, de rassurer les personnels concernés.

M. René Couanau et M. Pierre Lequiller. Ils ne sont pas rassurés !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Les crédits nécessaires au règlement de leur situation sont inscrits dans le budget.

Je ne vous demanderai pas de nous expliquer les modalités de mise en œuvre de la décision à prendre. Elles appellent discussions et réflexions. Mais je vous demande de prendre l'engagement solennel de résoudre le problème de l'intégration des PEGC dans le corps des certifiés, dans les délais les plus brefs.

M. Pierre Lequiller. Cela devait être fait pour 1992 !

M. Daniel Collin. C'est de la démagogie !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Ce n'est pas de la démagogie ! C'est une attente et je pense que nous aurons, de la part du ministre, des réponses précises tout à l'heure.

M. Bruno Bourg-Broc. Réponses téléphonées !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Caractérisé par une augmentation sensible des crédits, une amélioration franche des pédagogies, avec notamment une place particulière reconnue aux enseignements artistiques, et une prise en compte notable de la situation des personnels, le budget pour 1993 illustre la politique menée depuis quatre ans : priorité à l'éducation avec démocratisation et adaptation du système éducatif.

Alors que certains sur ces bancs veulent réduire les dépenses publiques...

M. Pierre Lequiller. Mais non !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. ... vous faites le choix, monsieur le ministre d'Etat, et nous le faisons avec vous, d'une éducation nationale renforcée, renouée, adaptée aux défis d'aujourd'hui. Cet effort budgétaire, il faudra le prolonger et peut-être même l'amplifier dans les années à venir. Soyez assuré de notre détermination et de notre vigilance à cet égard.

Les quelques préoccupations que j'ai soulevées doivent être résolues afin de ne pas ternir un si beau budget. Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les orientations que nous avons déterminées. Ensemble, consolidons l'école de demain. Il en va de l'avenir de nos enfants et de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'analyse du budget de l'enseignement technique demeure toujours aussi délicate pour la simple raison que les crédits qui lui sont affectés ne sont toujours pas individualisés dans le « bleu » budgétaire. Après M. Planchou, je demanderai donc : à quand un véritable document, entier, différencié, traitant de ce seul enseignement technique ? Ce serait là un véritable hommage rendu à la qualité de cet enseignement trop longtemps méprisé et dévalué.

Cependant, le projet de budget pour 1993 semble poursuivre les efforts des années antérieures en faveur de l'enseignement technique, poursuite rendue d'ailleurs nécessaire par la progression attendue des effectifs concernés d'ici à l'horizon 2000.

L'enseignement technique semble tendre à ne plus constituer, comme ce fut trop souvent le cas par le passé, « une voie de garage pour élèves en situation d'échec dans l'enseignement général ». Il semble correspondre à un besoin économique réel. Il doit être modernisé en conséquence.

Mesdames, messieurs les députés, vous avez en mains mon rapport écrit. Je me permettrai donc simplement d'en signaler un certain nombre d'éléments qui m'ont paru plus particulièrement importants.

Les crédits de l'enseignement technique passent de 30,275 milliards de francs pour 1992 à 32,477 milliards pour 1993. Il s'agit, certes, d'une augmentation, mais elle est modérée.

Notons que tous les tableaux et les chiffres concernant en particulier les dépenses ordinaires font apparaître des disparités d'évolution selon que l'on considère les lycées professionnels, l'enseignement technique long hors lycée professionnel ou les sections de techniciens supérieurs.

Constatons également que les effectifs de l'enseignement technique devraient progresser d'ici à l'horizon 2000, quoique de façon non uniforme. En effet, les effectifs des lycées professionnels tendent, eux, à diminuer : la baisse sera de 15 000 à la rentrée 1993. Elle est due en grande partie à la poursuite du transfert des classes de troisième et de quatrième technologiques vers les collèges. Aussi semble-t-il abusif d'en prendre prétexte, comme le fait le Gouvernement, pour supprimer 750 emplois de PLPI en lycées professionnels, même si nous comprenons que de nécessaires économies doivent être réalisées, compte tenu de la conjoncture.

Les effectifs du second cycle professionnel proprement dit devraient connaître une baisse nettement plus modérée. La progression des effectifs de BEP en deux ans, qui s'est arrêtée en 1991-1992, ne devrait pas reprendre au cours des deux ans à venir. La cause en est essentiellement démographique. L'essor des préparations du baccalauréat professionnel devrait, en revanche, se poursuivre, même s'il se fait à un rythme moins rapide que celui observé de 1986 à 1990.

Toutes ces données montrent qu'il convient de relativiser la baisse des effectifs actuellement enregistrée dans les lycées professionnels. La tendance devrait s'infléchir d'ailleurs à partir de 1994-1995 avec la reprise démographique.

C'est dans les lycées professionnels que la tendance à l'accélération de la croissance des effectifs devrait être la plus marquée à partir de 1994. En revanche, les mêmes projections à l'horizon 2000 laissent supposer que, dans les lycées d'enseignement général et technologique, la proportion des effectifs des séries technologiques continuera à diminuer au profit des effectifs des séries générales.

Il convient de signaler malgré tout que la diminution du pourcentage des bacheliers technologiques par rapport aux bacheliers généraux, d'ores et déjà constatée depuis quelques années, ne signifie bien entendu pas pour autant diminution en valeur absolue du nombre des bacheliers technologiques dont les effectifs augmentent chaque année et augmenteront jusqu'en l'an 2000, comme ceux des bacheliers professionnels. Cette croissance s'accompagne en outre d'une véritable explosion des effectifs en section de techniciens supérieurs.

Pour ce qui concerne la rentrée de 1993 en IUT, le principe de la création d'une cinquantaine de nouveaux départements devrait être arrêté prochainement. Le nombre de sections de techniciens supérieurs - STS - susceptibles d'être ouvertes à la rentrée 1993 n'est pas encore connu. Dans cette perspective de demande croissante d'accès en STS non seulement des bacheliers technologiques, mais également des bacheliers toutes séries confondues, une évolution positive des crédits budgétaires alloués aux STS est plus que justifiée.

Si les besoins des années à venir semblent avoir été anticipés pour les IUT, ils ne semblent pas l'avoir été vraiment pour les STS. J'émetts donc le souhait que soient anticipés suffisamment à temps les besoins qui ne manqueront pas de se manifester très rapidement dans cette filière de STS. Mieux vaut, en effet, prévenir que guérir et lancer des projets de développement ou de réforme avant que les situations ne se figent ou ne se délitent. Les efforts consentis trop tardivement ne suffisent plus à créer la dynamique nécessaire à l'adaptation aux besoins.

L'exemple de l'apprentissage est significatif à cet égard.

L'apprentissage, nous le savons, est depuis plusieurs années en crise. L'évolution du nombre d'apprentis, globalement négatif sur dix ans, constitue l'indicateur majeur de cette crise, même si elle recouvre des situations variées.

La réforme de l'apprentissage intervenue en 1987 n'a pas suffi à résoudre la crise. Cette loi visait pourtant à favoriser le développement de l'apprentissage comme modèle de formation en alternance. Les objectifs étaient ambitieux. L'accès à tous les diplômes de l'enseignement technologique était ouvert. L'image de marque de l'apprentissage conduisant désormais à des qualifications supérieures ne pouvait *a priori* qu'en être fortement améliorée. La revalorisation de l'apprentissage était également recherchée par la création d'intéressantes possibilités de modulation de la durée des cursus.

Malgré tous ces efforts, force est de constater que l'attrait de l'apprentissage est demeuré faible. D'une part, la croissance des effectifs d'apprentis constatée lors du lancement de la réforme de 1987-1988 n'a pas été durable. D'autre part, les statistiques sur l'origine scolaire des apprentis prouvent la persistance de l'accueil de jeunes précisément exclus du système scolaire.

La revalorisation de l'apprentissage devait être également facilitée par une responsabilisation accrue des régions. Or, cet accroissement de la responsabilisation des régions s'est avéré insuffisant, d'une part, pour parvenir à gouverner les inégalités locales de développement de l'apprentissage et, d'autre part, pour rééquilibrer entre les secteurs les effectifs d'apprentis en fonction des besoins de l'économie.

En réalité, la structure des employeurs des apprentis est demeurée très stable ; le secteur artisanal continue à former six apprentis sur dix.

La revalorisation de l'apprentissage devait enfin être facilitée grâce à un soutien financier accru, à savoir la compensation par l'Etat des nouvelles charges transférées aux régions et la généralisation de l'exonération des cotisations sociales patronales pour l'emploi d'apprentis. Cette dernière disposition devait d'ailleurs contribuer à motiver les grandes entreprises à s'engager dans la voie de l'apprentissage. Cet objectif n'a pas été atteint.

L'absence de modification du régime de la taxe d'apprentissage a limité la portée de l'effort financier engagé. Toute relance financière sérieuse de l'apprentissage devrait passer par une réflexion sur les possibilités de réforme de cette taxe. Or il ne semble pas qu'une telle réflexion soit à l'ordre du jour. En tout cas, elle ne figure pas dans les différents plans de relance de l'apprentissage.

La loi du 17 juillet 1992 comporte, certes, des avancées intéressantes, mais laisse néanmoins subsister de nombreuses lacunes. J'ai développé ce point dans mon rapport écrit. Vous pouvez vous y reporter.

L'avenant à l'accord national interprofessionnel relatif à la formation et au perfectionnement professionnels, signé le 8 janvier 1992, a certes ouvert de nouveaux espoirs en prévoyant notamment le renforcement du rôle des branches et des régions dans la définition des orientations relatives à l'apprentissage. Plusieurs mois plus tard, force est de constater que cet objectif ne connaît toujours que trop peu de concrétisation. La concertation à cet effet est restée insuffisante ; elle n'a pas, en tout cas, permis de déboucher sur les accords escomptés. Pour la seconde année consécutive, je ne peux que noter la persistance d'un retard regrettable en la matière.

Il est clair pourtant qu'il est inutile de prétendre relancer l'apprentissage et les formations en alternance par la seule augmentation arithmétique du nombre de jeunes s'engageant dans ces formations. Il ne sert à rien, par exemple, de doubler en cinq ans le nombre des apprentis, comme le Gouvernement s'y est engagé, si ces jeunes ne trouvent pas d'emplois stables à l'issue de leur formation. C'est pourquoi je me permets d'insister tout particulièrement sur l'importance primordiale d'une meilleure adaptation des formations professionnalisantes aux besoins locaux, me faisant l'écho des souhaits de tous les responsables locaux des dites formations.

En conclusion, je rappellerai que tout effort en vue du développement et de la revalorisation de l'enseignement technique, et notamment des formations professionnalisantes, mérite d'être encouragé. Un dicton allemand affirme que « les cinq meilleurs cerveaux sont au bout de nos doigts ». On peut penser que les vertus attachées à l'enseignement professionnel et à l'apprentissage chez nos amis d'outre-Rhin découlent de ce dicton. Certains y trouvent exemple ; nous pourrions le faire nôtre !

En attendant, on peut se réjouir que le Gouvernement ait pris un certain nombre d'engagements de relance de l'apprentissage et des formations en alternance. On ne peut pas encore, naturellement, apprécier si les engagements pourront ou non être tenus. N'oublions pas que la compétitivité des entreprises passe en premier lieu par un effort de formation.

Un jeune au chômage, selon les experts, coûte 73 000 francs par an à la collectivité, un jeune apprenti 54 000 francs. Il coûterait 2 milliards de francs de moins de former 100 000 apprentis que d'avoir 100 000 jeunes au chômage.

On peut se féliciter également de l'adoption de la loi du 17 juillet 1992, même si elle laisse subsister - comme les plans de relance précités - des interrogations. L'interrogation principale porte le rôle possible des régions, et plus généralement des collectivités locales, voire des chefs d'établissements, dans la recherche d'une meilleure adaptation des formations professionnalisantes aux besoins locaux. Cela n'a toujours pas été précisé. Ce n'est pourtant qu'au prix d'une

telle adaptation que l'enseignement technique bénéficiera enfin pleinement de la revalorisation à laquelle il aspire depuis tant d'années.

La commission, après avoir examiné le budget de l'enseignement technique et entendu M. le secrétaire d'Etat, a estimé devoir donner un avis favorable aux quatre observations présentées par le rapporteur pour avis, observations inscrites dans mon rapport écrit. Elle a également, dans sa majorité, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique pour 1993. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. René Couanau, pour le groupe UDC.

M. René Couanau. Monsieur le ministre d'Etat, toute votre communication, et vous l'avez encore montré ce soir, repose sur deux thèmes.

Le premier, bien connu et repris largement par la majorité qui vous soutient, est celui de l'augmentation des moyens de l'éducation nationale : « Nous augmentons les crédits, donc nous améliorons. » C'est un leitmotiv connu. Vous n'y dérogez pas.

Le second, orchestré ces dernières semaines par votre ministère, est le suivant : « L'école française va bien, elle est performante, ses résultats n'ont rien à envier, au contraire, à ceux des systèmes éducatifs étrangers. »

C'est sur ces deux idées, qui fondent manifestement votre démarche, que je voudrais m'arrêter au moment où vous présentez le dixième budget de la politique socialiste de l'éducation.

M. Bernard Derosier. Eh oui !

M. Jean-Pierre Luppi. Et ce n'est pas fini !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est probablement le dernier. Il n'y en aura pas de onzième !

M. René Couanau. C'est effectivement sur ces deux terrains que votre action et celle de vos prédécesseurs doivent être jugées. Je tenterai de le faire, monsieur le ministre d'Etat, avec toute la mesure que requiert le sujet et toute la considération que je porte à notre service public d'enseignement.

Vous soulignez à nouveau, à travers ce budget, la croissance, qui est vraie et appréciable, des moyens consacrés à l'éducation nationale : augmentation de 15 milliards de francs environ pour les seuls enseignements scolaires, soit près de 7 p. 100.

Outre ce qu'à mes yeux la seule augmentation des crédits ne suffit pas à rendre comote de la valeur d'une politique éducative, il convient d'observer de plus près ce qu'a été cette augmentation depuis 1981 et les effets qu'elle a engendrés. Je ferai, à cet égard, trois observations qui atténueront sérieusement les satisfecit que vous vous décernez. Je me référerai pour cela, et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, aux documents émanant de votre ministère.

Première constatation, la part des dépenses d'éducation dans les dépenses de l'Etat n'a pas progressé depuis 1981 aussi fortement que vous vous plaisez à le dire. C'est même le contraire jusqu'en 1991 puisque, dans vos propres documents, vous démontrez qu'en 1980 cette part a été de 18,5 p. 100, et qu'en 1991 elle se situait à 17,9 p. 100. Vous annoncez pour 1993 une progression relative plus forte. Il reste maintenant à vérifier les termes de la comparaison.

Deuxième constatation, cette augmentation de moyens, réelle cependant en valeur absolue, et consacrée en grande partie à l'amélioration de l'accueil des élèves et de leur encadrement, ne s'est pas traduite de façon significative dans les effectifs par classe, puisque, dans le premier degré, l'effectif moyen, qui était de 23 - 22,9 exactement - en 1982, est exactement le même en 1991-1992. Dans le second degré, on assiste même à une dégradation : 24,4 élèves en moyenne en 1991-1992 contre 23,3 en 1982 dans les collèges publics, et 30,3 élèves par classe en moyenne contre 28,7 en 1982 dans les lycées publics, dans lesquels le rapporteur de la commission des affaires sociales et culturelles déplore lui-même le nombre encore élevé de classes - plus du quart - qui comportent encore 35 élèves et plus.

M. Bernard Derosier. Et combien d'élèves scolarisés ?

M. René Couanau. Vous omettez généralement de préciser que, si notre pays a pu faire face ces dernières années à l'accroissement des effectifs dans les lycées et à l'allongement de la scolarité, c'est grâce au relais financier pris par les régions qui ont consenti un effort exceptionnel, mais au prix d'un transfert considérable de charges et d'une augmentation de la fiscalité régionale que vous iriez presque maintenant leur reprocher.

Quatre chiffres illustrent cet effort des collectivités locales : en 1980, l'Etat a financé 69 p. 100 des dépenses d'éducation, les collectivités territoriales, 14 p. 100 ; en 1991, leurs parts respectives sont de 66 p. 100 et de 18 p. 100.

Troisième constatation, enfin, et qui n'épuise pas le sujet, l'accroissement du budget de l'éducation était aussi destiné à financer, d'une part, une revalorisation des rémunérations et, d'autre part, un plan pluriannuel de recrutement des personnels enseignants, le tout devant élever la qualité et améliorer les compétences. Vous vous refusez à publier ce plan pluriannuel, publication pourtant prévue par la loi d'orientation. Nous ne connaissons pas les résultats des recrutements passés, mais nous avons quelques indices qui permettent de douter de ces résultats.

Ainsi, l'inspection générale, dans son rapport annuel, signale que dans les lycées professionnels « la proportion de maîtres auxiliaires est actuellement dans une phase de croissance... Ils représentent 17 p. 100 du corps enseignant des établissements évalués, dont 31 p. 100 - presque un tiers - en lettres et langues », ajoutant que les recrutements de certains IUFM ne se font pas à la hauteur prévue ou que les allocations destinées à permettre la préparation à la licence ne trouvent pas preneurs.

M. Pierre Lequiller. Tout à fait !

M. René Couanau. Bref, la crise du recrutement n'est pas résolue.

Le moral des enseignants en fonction n'est guère meilleur, d'autant que votre prédécesseur et vous-même avez laissé à l'écart de la revalorisation des catégories entières de personnels. Je pense notamment aux 70 000 PEGC qui attendent que les engagements soient tenus.

Voilà des constats, tirés des rapports internes à votre ministère et qui laissent perplexe quant aux effets, même purement quantitatifs, d'une politique dont le quantitatif était précisément le seul inspirateur. Et voilà qui vient nuancer singulièrement les propos trop rassurants que vous tenez sur l'état de notre école.

L'état de l'école fait précisément l'objet de deux publications de votre ministère auxquelles vous avez tenu à donner un éclat et une diffusion particuliers au cours de ces derniers mois. J'en ai pris connaissance avec beaucoup d'attention, car il s'agit, pour la première fois sans doute - et il faut sauver cette première - d'une tentative d'évaluation publique des résultats de la politique éducative.

Double déception ! Le premier document, rédigé par votre direction de l'évaluation et de la prospective, n'est qu'un plaidoyer *pro domo* dont nous voyons bien l'objectif. Il vise à démonter un certain nombre de jugements globaux et à l'emporte-pièce concernant l'école, et dont il convenait, je vous l'accorde, de faire justice. Mais, à trop vouloir démontrer, on prend le risque de tomber dans le travers contraire. Ce rapport n'y échappe pas, en juxtaposant des études partielles qui ne convainquent pas.

Quant au second document, « l'état de l'école », constitué de trente indicateurs sur le système éducatif, s'il apporte des données chiffrées plus intéressantes, il ne permet pas davantage d'y voir clair sur les effets de votre politique éducative. C'est pourquoi j'ai cherché ailleurs, et je vais m'appuyer sur un document beaucoup plus concret, issu de votre inspection générale, mais auquel, curieusement, vous avez donné moins de publicité qu'aux deux autres.

Ce rapport annuel le mérite pourtant car, en dressant un état des lieux assez complet, discipline par discipline, de l'enseignement du second degré, et en mettant en évidence les butoirs auxquels se heurtent les réformes, il ouvre les pistes de ce que pourrait être une autre politique éducative.

Que vous disent vos inspecteurs généraux ? Bien sûr, il faut savoir décrypter le rapport de cette auguste institution qu'est l'inspection générale, d'autant plus qu'elle est souvent jugée et partie.

Oh ! ils ne vous disent pas que tout va mal. Ce serait à désespérer. Les pôles d'excellence demeurent, les élites se reproduisent, ici et là d'intéressantes initiatives apparaissent et le champ des connaissances des élèves se diversifie.

Mais il est clair qu'ils vous disent aussi que la réalité dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels est loin de correspondre au tableau généralement tracé par vos prédécesseurs et par vous-même, que, par exemple, lit-on page 117, « partout les indicateurs de réussite sont préoccupants » - les indicateurs de réussite, quel bel euphémisme !... - que « le pourcentage d'élèves enregistrant un retard de plus d'une année est élevé », que « le pourcentage de redoublants reste très fort », que « l'orientation actuelle tend à accroître le nombre d'élèves en difficulté ».

Ils vous disent aussi que, « dans certains collèges engagés dans la rénovation, on observe une tendance à l'essoufflement, liée notamment à la contraction des moyens budgétaires et à l'instabilité des ressources humaines ».

Bref, il vous disent que la lassitude s'installe dans les lycées alors même que la rénovation n'y est pas achevée et que celle des lycées est à peine engagée.

Les inspecteurs généraux vous disent encore que, dans les lycées professionnels, « l'insertion professionnelle des élèves de niveau V est difficile », que « l'insertion professionnelle, naguère encore considérée comme le critère d'excellence des lycées professionnels, semble perdre de plus en plus cette qualité », et, enfin, que « les évaluateurs ont constaté que l'orientation vers les lycées professionnels reste une orientation par l'échec, subie plutôt que demandée ».

Bref, ce rapport décrit, point par point, la distance qui sépare votre politique annoncée de sa traduction dans la réalité des classes et des établissements.

Il serait évidemment trop facile de généraliser des constats aussi décourageants, et il serait encore plus faux de mettre cette dure réalité au passif des enseignants.

En effet, on n'a pas encore expliqué aux enseignants, dans les collèges, comment on peut se fixer l'objectif de conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat en enseignant dans les mêmes conditions à 100 p. 100 des élèves d'une même classe d'âge dont 75 p. 100 seulement arrivent en sixième avec les connaissances de base nécessaires.

M. Daniel Colin et M. Pierre Lequiller. Très bien !

M. René Couanau. On n'a pas encore expliqué aux enseignants des lycées s'il faut viser à tout prix le succès maximum à un examen qui s'appelle le baccalauréat ou s'il faut préparer une partie des élèves à poursuivre leurs études et une autre partie à entrer dans la vie professionnelle.

On n'a pas encore expliqué aux enseignants des lycées professionnels si l'objectif est l'insertion professionnelle des jeunes titulaires du BEP ou bien la poursuite de leurs études après un enseignement répété court.

En soulignant les points de blocage contre lesquels viennent buter les réformes engagées, tous ces constats montrent, quelquefois indirectement, les pistes à suivre pour une autre politique éducative.

La première va évidemment à l'encontre du défaut principal de votre politique, lequel consiste à continuer à croire que toute impulsion, toute direction, toute innovation doit venir du sommet.

Le débat sur la décentralisation ne se réduit pas, comme vous et d'autres voulez le faire croire, à une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat, qui a fait la preuve de son impuissance, et les collectivités locales qui voudraient affirmer leur nouvelle puissance. Ce serait raisonner en termes de pouvoirs, quand il s'agit de répartir les responsabilités, de favoriser l'innovation créatrice et d'introduire partout des marges d'autonomie.

C'est dans les établissements scolaires eux-mêmes que se trouveront ces réserves d'initiative...

M. Pierre Lequiller. Tout à fait !

M. René Couanau. ... et non par une quelconque délégation entre collectivités publiques. De ce point de vue, l'autonomie des établissements ne s'est pas réalisée. Il faut en établir les conditions et rapidement.

La deuxième voie n'est pas nouvelle, mais vous avez échoué à l'explorer. Elle consiste à privilégier une politique de recrutement et de formation des enseignants adaptée aux missions qui leur sont confiées.

Ces missions, quoi que vous en pensiez, ne sont pas les mêmes dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées et dans les lycées professionnels. Chaque niveau d'enseignement est spécifique. Tout unifier et tout confondre va à l'encontre du bon sens et des réalités.

La troisième voie consiste précisément à fixer à chaque niveau d'enseignement des objectifs clairs, stables, compréhensibles. On n'adhère pas à une mission floue et ambiguë. L'enseignement a besoin d'adhésion. Les enseignants ont besoin de croire à ce qu'ils font.

La quatrième voie concerne les formations professionnelles. Je ne me résous pas, pour ma part, à accepter qu'année après année des milliers de jeunes, et beaucoup plus que les 92 000 dont vous faites état, orientés pour ainsi dire par défaut, sortent de l'enseignement professionnel sans la qualification qui leur permettrait de trouver le travail auquel on a été censé les préparer.

Je ne me résous pas à voir considérer l'alternance, l'apprentissage, la formation dans l'entreprise comme des formations mineures dont il faudrait progressivement limiter le champ. Elles ont fait leurs preuves ailleurs et le baccalauréat professionnel démontre qu'en France aussi ces formules sont applicables.

Je ne me résous pas à accueillir dans des missions locales de l'emploi des bataillons de jeunes désemparés au sortir du lycée professionnel, qui viennent grossir les effectifs des stages et des préparations fictives à l'emploi.

Je ne me résous pas à ce que notre société en vienne à consacrer 87 milliards de francs au traitement social du chômage quand une partie de ces ressources pourrait financer de véritables formations initiales, et à payer 50 000 francs par jeune en stage de mise à niveau qui ne débouche sur rien, quand un élève de lycée en coûte 37 000.

M. Jean-Pierre Luppl. C'est un singulier raccourci.

M. René Couanau. C'est pourquoi je plaide pour un enseignement professionnel par alternance, organisé au plus près des bassins d'emploi.

Monsieur le ministre d'Etat, vous nous répondez que l'école française n'a pas davantage que d'autres failli à sa mission.

Quelle était donc la mission que vous lui fixiez en arrivant au pouvoir en mai 1981 ?

Vous annoncez une école d'excellence, où les meilleurs seraient plus nombreux, une école de la réussite pour tous, une école de l'égalité des chances, une école de l'insertion professionnelle, une école de citoyens aussi, bref, une « école libératrice ».

Avez-vous vraiment, douze ans après, la conviction que vos promesses ont été tenues ? Ou ne vous contentez-vous pas, comme critères de réussite, d'un allongement de la scolarité et d'une augmentation du nombre des bacheliers, ce qui, de toute façon, était inscrit dans l'évolution prévisible ? Si c'était le cas, cela expliquerait les désillusions que vous avez fait naître. Vos successeurs n'en auront que plus de mal à réconcilier notre société et son école, et peut-être l'école avec elle-même.

Nous avons cherché dans votre budget les réponses qu'attendent l'école, les enseignants et les familles. Nous ne les avons pas trouvées.

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Oh !

M. René Couanau. C'est pourquoi le groupe UDC ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez fait un discours beau dans la forme, mais, je le crois sincèrement, déconnecté de la réalité.

Le Collège de France, Bronislaw Geremek, le prix Nobel, soit, mais vous m'excuserez d'être plus concret et de parler des problèmes que nous, modestes élus...

M. Bernard Derozier. Mais élus zélés !

M. Pierre Lequiller. ...rencontrons sur le terrain.

Vous citez des phrases d'enseignants de 1895 pour apprécier la qualité du système éducatif d'aujourd'hui. Je me contenterai plus prosaïquement de faire référence, comme l'a

fait mon collègue René Couanau, à des rapports de 1992 ou des dernières années, du moins ceux que nous avons pu nous procurer.

Une fois de plus, la présentation de ce budget, qui concerne l'avenir de nos enfants, dont l'objectif est l'excellence de leur formation, passe malheureusement sous silence l'examen qualitatif de notre système, et je partage sur ce point les remarques de M. Planchou.

Il m'aurait pourtant paru fondamental qu'après douze ans, on aborde enfin l'essentiel, c'est-à-dire le niveau de formation des élèves, tant il est vrai qu'un budget de l'éducation n'est qu'un moyen au service de la plus grande et noble tâche qui soit, celle de la réussite de notre jeunesse.

En fait, monsieur le ministre d'Etat, vous engagez cette discussion budgétaire, comme l'ont fait tous vos prédécesseurs et comme l'a fait M. Bequet avec beaucoup d'emphase, sur un énorme contresens : c'est un beau budget, dites-vous, parce que les crédits progressent. Or, l'essentiel, c'est la qualité du système éducatif.

C'est tellement vrai que vous avez commandé ces derniers jours un rapport tout à fait optimiste, semble-t-il, sur les résultats de votre politique d'éducation, le rapport Thélot. En dépit de nos demandes insistantes en commission, et bien que nous ayons appelé plusieurs fois les services, ce rapport ne nous a pas été communiqué - je le regrette - alors qu'il a été commenté dans la presse.

M. Bernard Derozier. Dans *Le Figaro* ! Ce n'est pas la presse !

M. Pierre Lequiller. Il aurait été intéressant que la représentation nationale puisse en avoir connaissance.

Votre prédécesseur, M. Jospin, nous avait communiqué le rapport Migeon, dont les conclusions me paraissent beaucoup plus objectives que ce que j'ai lu du rapport Thélot, fabriqué, semble-t-il, pour améliorer votre image.

A la page 13 du rapport Migeon, qui date d'il y a trois ans - mais je ne pense pas que, d'un coup de baguette magique les choses aient beaucoup changé -, on lit ceci : « On doit conclure avec gravité que moins d'un élève sur deux arrive au collège avec une maîtrise suffisante de la lecture pour pouvoir l'utiliser comme moyen d'accès autonome à la connaissance et qu'au moins 20 p. 100 ne savent absolument pas lire. »

A la page 22, il précise : « L'échec scolaire est massif et sélectif. »

La direction de l'évaluation et de la prospective montre qu'un élève sur trois a redoublé au moins une fois et que 58 p. 100 des premiers redoublements interviennent en cours préparatoire ou en cours élémentaire, dont 34,4 p. 100 en CP. Or, comme le dit le rapport, redoubler le CP, c'est n'avoir plus que quatre chances sur dix d'atteindre la sixième sans subir un nouvel échec.

Sachez que tous les responsables nationaux des syndicats, les recteurs ou inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement, les enseignants que j'ai rencontrés confirment ces conclusions dans leur ordre de grandeur et contestent le rapport propagandiste qui a été communiqué à la presse et auquel ni les syndicats ni nous-mêmes n'avons droit, semble-t-il.

M. Jean-Pierre Luppl. Comment font-ils, alors, pour le contester ?

M. Pierre Lequiller. La méthode est grossière et n'honore pas la démocratie. Mieux vaut travailler, surtout lorsqu'il s'agit du sujet sacré de la formation de nos jeunes, sur des données objectives, même si elles sont inquiétantes, et sur des rapports dont nous aurions communication. Je suis tout à fait d'accord avec M. Planchou sur ce point.

M. Jospin et vous-même n'avez cessé de nous vanter les mérites des instituts universitaires de formation des maîtres. Il est, là encore, surprenant que, selon une technique décidément bien rodée chez nous, le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale, produit par M. Borne et M. Laurent, nous soit également interdit comme à tous les partenaires de l'éducation. Heureusement qu'un grand quotidien du soir a pu en faire un commentaire !

Il est vrai qu'en dépit de toutes nos mises en garde et celles de grands intellectuels - Elisabeth Badinter, Alain Finkelkraut, Jacqueline de Romilly - vous avez persisté dans l'erreur.

Les rapports dont vous n'avez pu empêcher la diffusion, celui de l'Académie des sciences, celui du sénateur Gouteyron, le rapport annuel de l'inspection générale de l'éducation dans son chapitre VIII, concluent tous très négativement.

Le premier évoque la faible niveau scientifique des futurs enseignants et la misère des IUFM.

M. Guy Bêche. Parlons de la proposition de loi du Sénat !

M. Pierre Lequiller. Le deuxième énonce la « primarisation » de la formation des maîtres du secondaire, la part misérable faite à celle des maîtres du technique et le danger des dérives psychopédagogiques. Le troisième accuse l'ivresse pionnière, hâtive et peu réfléchie, qui aboutit à une mise en place d'innovations dangereuses.

Quant à votre rapport dont, encore une fois, nous n'avons pas eu connaissance, il stigmatise, paraît-il, le pilotage mal coordonné et insuffisamment cohérent des IUFM et - je cite l'article du *Monde* - l'inadaptation de certains « gourous de la formation ».

Monsieur le ministre d'Etat, persister dans l'erreur relève d'un entêtement absurde car il s'agit, ne l'oublions pas, de la formation des maîtres, c'est-à-dire de la pierre angulaire de notre système d'enseignement scolaire.

La qualité d'un système, c'est aussi de savoir donner sa chance à chacun. Or, en dépit de toutes vos déclarations incantatoires, le système n'a jamais été aussi inégalitaire qu'aujourd'hui.

La recherche de l'uniformité à tout prix que vos gouvernements ont poursuivie sans cesse crée et entretient l'injustice : d'un côté, les élèves doués souffrent de la baisse de la qualité générale de l'enseignement, de l'autre, on s'évertue à pousser des jeunes disposant d'aptitudes techniques à poursuivre avec d'énormes difficultés une scolarité générale jusqu'au bout, qui ne leur offre comme débouché que le chômage ou le désespoir.

Appelle-t-on équitable un système où les résultats au baccalauréat sont considérablement différents d'une région à l'autre, d'un département à l'autre et, à l'intérieur d'un département, d'un établissement à l'autre ?

Allez-vous entretenir longtemps l'hypocrisie qui consiste à proclamer *urbi et orbi* que notre système est égalitaire alors que la sélection s'y fait par les filières et les options et que ceux qui s'en sortent sont les mieux informés ?

Appelez-vous égalitaire un système où, aujourd'hui plus que jamais, le bac C « truste » les bons élèves, et où, comme le précise Didier Pineau-Valencienne dans le rapport qu'il vous a remis, ces titulaires du bac C, qui représentent 14,5 p. 100 des bacheliers, représentent les deux tiers des effectifs des grandes écoles et même une très forte proportion des préparations littéraires ?

Appelez-vous égalitaire un système qui prévoit des classes aussi nombreuses et parfois plus nombreuses dans les zones difficiles, à Chanteloup-les-Vignes ou à Mantes-la-Jolie, qu'à Versailles ? A ce propos, pourquoi le rapport sur les zones d'éducation prioritaires ne nous a-t-il pas été communiqué ?

Appelez-vous égalitaire un système où 72 p. 100 des élèves de première année d'IUT sont titulaires d'un bac général ? Ainsi, les bacheliers C et D trustent les places disponibles au détriment des bacheliers du technique, notamment de la série G, ce bac G que, selon l'expression populaire, Michel Sardou appelle « un bac à bon marché dans un lycée pou-belle ». Ainsi, les titulaires du bac G n'ont plus de place en IUT et sont contraints d'aller en université, dans des filières sans avenir pour eux et sans lien avec leurs aptitudes.

Ce phénomène est d'ailleurs aggravé par le fait que les élèves sont obligés, avant même l'accès au bac, de quitter l'enseignement professionnel, qui manque de places, pour aller dans l'enseignement général qui ne correspond pas à leurs aptitudes.

Le grand échec de la décennie Mitterrand aura été l'incapacité à revaloriser l'enseignement technique et professionnel.

Ne me prêtez pas un jugement qui n'est pas le mien. Je pense que le système éducatif français est d'une grande richesse, que nous disposons d'un corps enseignant dévoué et conscient de ses responsabilités,...

M. Jean-Pierre Luppi. Formé dans les IUFM !

M. Pierre Lequiller. ... mais que les dysfonctionnements s'y sont gravement accrues au cours des dernières années.

Le budget n'est qu'un moyen au service d'une politique. Plutôt que de faire le silence sur l'aspect qualitatif, j'aurais aimé, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce débat, vous présentiez les conclusions d'un rapport de l'OCDE publié il y a quelques mois.

J'aurais aimé que le Parlement soit saisi des propositions du conseil national des programmes, propositions jugées dangereuses et critiquées par nombre d'intellectuels et de partenaires du monde de l'éducation. Il s'agit du contenu pédagogique.

Le Parlement ne doit pas seulement s'intéresser aux chiffres et au nombre de postes, mais aussi au contenu pédagogique. Serait-il possible, monsieur le ministre, d'engager avant la fin de cette session un grand débat au Parlement sur les réformes pédagogiques qui ont été engagées et celles qui sont envisagées ? Le contenu pédagogique est en effet l'essentiel dans un système d'éducation et le Parlement a le droit de connaître les projets ou les réalisations du Gouvernement.

Vous comprendrez donc qu'au vu du taux d'échec scolaire, de la mauvaise qualité de la formation des maîtres, des inégalités qui s'aggravent dans notre système d'éducation, le groupe Union pour la démocratie française ne puisse, comme il l'a fait les années précédentes, que marquer sa forte désapprobation à l'égard de votre politique.

M. Guy Bêche. Vous ne parlez pas de votre projet éducatif ?

M. Pierre Lequiller. Et ce budget s'inscrit dans la continuité d'une politique qui échoue. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Bêche. Vous n'avez pas de projet éducatif !

M. Pierre Lequiller. Sa masse globale augmente, nous dites-vous, de 7,20 p. 100, soit 18,3 milliards de francs.

Je ne dirai pas que l'on « miaule » à gauche, mais je vous demande, monsieur le président, de faire respecter le silence comme vous l'avez fait pour M. le ministre d'Etat tout à l'heure. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Vous avez raison, monsieur Lequiller ! Je prie M. Bêche de cesser d'interrompre.

M. Pierre Lequiller. Je vous en remercie, monsieur le président !

Comme me l'ont fait remarquer nombre de syndicats, dont le SNES, le SNALC et le SNC, les mesures juridiquement nouvelles ne représentent qu'une augmentation de 4,73 p. 100, soit juste un peu plus que l'inflation.

De plus, monsieur le ministre, votre projet de budget est artificiellement dopé par des sommes qui relèvent en fait des ministères de la ville, des affaires sociales et de l'aménagement du territoire.

Nous approuvons les 525 créations d'emplois d'ATOS.

M. Jean-Pierre Luppi. Ah bon !

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. La droite en avait supprimé 2 000 !

M. Pierre Lequiller. Elles ne permettront malheureusement pas de faire face aux graves problèmes d'insécurité dans nombre de collèges et lycées sur lesquels on garde aujourd'hui le silence.

Des mesures courageuses doivent être prises pour combattre énergiquement la dégradation de la sécurité aux abords et dans l'enceinte de nombre d'établissements. Les élèves ont le droit de se rendre à l'école sans risquer des sévices des racketteurs, les propositions de pourvoyeurs de drogue et même les agressions sexuelles.

Mme Martine David. Quel catastrophisme !

M. Pierre Lequiller. Je vous assure, madame, que, dans mon département, je pourrais vous citer des exemples concrets.

Mme Martine David. Vous en rajoutez toujours !

M. Pierre Lequiller. Les professeurs ont le droit de pouvoir enseigner sans que plane sur eux la menace de l'agression physique.

Mme Martine David. Vous vous complaisez dans le catastrophisme !

M. Pierre Lequiller. Que vous en soyez arrivé à recruter 2 000 appelés du contingent pour assurer la sécurité dans les établissements prouve la carence de votre politique.

Mme Martine David. On a vu ce qu'a donné la vôtre !

M. Pierre Lequiller. Que n'aurions-nous entendu si la droite avait eu recours à de tels expédients ?

M. Guy Bêche. Elle supprimait les postes d'enseignants ! Maintenant, elle propose de démanteler !

M. Pierre Lequiller. La nomination de 2 000 emplois d'enseignants pour les collèges est un point positif. Mais force est de reconnaître qu'ils sont insuffisants pour faire face à l'augmentation des effectifs. Le nombre de classes de collège de plus de 24 élèves est passé - mon ami René Couanau l'a dit tout à l'heure - de 27 p. 100 en 1980 à 59 p. 100 en 1992.

La situation est plus grave encore dans les lycées. Malgré la promesse de M. Rocard de n'avoir aucune classe dépassant 35 élèves, il y a aujourd'hui 30 p. 100 des classes de seconde dans ce cas, 21 p. 100 des classes de première et 27 p. 100 des terminales.

Le pourcentage de classes de plus de 30 élèves a quadruplé depuis 1980.

Je ne prendrai que quelques exemples précis : dans l'académie de Caen, 42 classes de lycée ont des effectifs supérieurs à 36 élèves ; dans l'académie de Rennes, de très nombreuses classes atteignent 40, voire 41 élèves, comme, par exemple, des terminales du lycée Lesven ou du lycée Kerichen.

Si certaines créations de postes vont dans le bon sens, il n'en va pas de même - et le problème a été évoqué par d'autres - pour les professeurs d'enseignement général des collèges.

Pour des raisons occultes, liées, semble-t-il, à des querelles de pouvoir au sein de la FEN, cette catégorie demeure, depuis 1989, la victime d'un préjudice grave.

Le ministre de l'époque avait décidé de reporter à la rentrée de 1992 la perspective d'un alignement sur les échelonnements indiciaires accordés aux autres catégories.

Aucune ligne budgétaire n'avait été prévue à cet effet dans le budget de 1992. Il semble qu'il en soit de même dans le budget de 1993.

Par ailleurs, comment expliquez-vous, monsieur le ministre d'Etat chargé de l'éducation et de la culture, la situation de l'enseignement artistique à l'école ?

Vous parlez de démocratisation de l'accès à l'art. Je partage cette intention. Mais savez-vous que, faute de professeurs, 370 000 collégiens sont actuellement privés de musique et d'arts plastiques ? Savez-vous que les options « atelier de pratique artistique », qui font la fierté des ministres de l'éducation, ne sont proposées qu'à une infime minorité d'élèves - 0,5 p. 100 des effectifs - et que l'enseignement artistique ne représente qu'à peine 2 p. 100 des crédits de l'éducation ?

Est-ce bien raisonnable de consacrer dans le même temps 265 millions de francs à la mise en place d'une chaîne de télévision éducative dont l'utilité ne semble convaincre aucun des syndicats que j'ai eu l'occasion de rencontrer ?

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Vous êtes contre ?

M. Pierre Lequiller. Faisons confiance en ce domaine aux recommandations du comité national d'enseignement artistique, qui, à la suite d'un rapport de vos services datant de 1990, a démontré l'impérieuse nécessité de relayer l'éducation artistique à l'école afin d'assurer l'accès de tous à la culture.

Avant de conclure, monsieur le ministre d'Etat, j'aurai trois questions à vous poser.

Vous avez décidé, en toute illégalité, me semble-t-il, de mener une opération de fichage des élèves,...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Avec Pasqua ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lequiller. ... les rectorats sommant les chefs d'établissement de déférer à cette injonction.

Pourquoi cette hâte et dans quel but ? Ce fichier est en totale contradiction avec les dispositions de la loi « Informatique et libertés ».

M. Guy Bêche. Un « vrai faux fichier » !

M. Pierre Lequiller. Cette loi précise que les seuls destinataires d'informations de ce genre sont les administrations de lycée, les professeurs, les jurys d'examen et, pour certains renseignements, les maires et les associations de parents d'élèves.

De plus, monsieur le ministre d'Etat, vous avez mis en œuvre cette constitution de fichiers...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est Pasqua !

M. Pierre Lequiller. ... sans en informer préalablement la Commission nationale de l'informatique et des libertés, ce que pourtant, me semble-t-il, la loi vous imposait.

Je vous serais donc reconnaissant de nous donner des informations sur ce point.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Avec joie ! (*Sourires.*)

M. Pierre Lequiller. J'aborderai enfin le problème de l'enseignement privé. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Martine David. Cela manquait !

M. Pierre Lequiller. Après que, pendant des années, on nous eut dit qu'il n'y avait pas de problèmes sur le volet social, vous avez choisi, monsieur le ministre d'Etat - et vous avez bien fait - de signer les accords avec le père Cloupet.

Mais je reviendrai bien entendu sur le point fondamental que ni vous ni vos prédécesseurs n'avez voulu régler : il s'agit, encore une fois, de la justice vis-à-vis de l'intervention des collectivités locales pour les investissements dans les établissements.

M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis. Toujours plus !

M. Pierre Lequiller. On a longuement parlé au cours de ce débat de l'effort considérable qui est fait par les collectivités locales en faveur des établissements publics. Je ne vois pas pourquoi et au nom de quoi on ne peut pas autoriser les collectivités locales à faire le même effort pour les enfants qui sont dans l'enseignement privé.

M. Guy Bêche. Au nom de la tradition républicaine !

M. Pierre Lequiller. D'ailleurs, M. Toussaint, président de l'UNAPEL, vous a renouvelé cette demande récemment.

M. Guy Bêche. Il a tort !

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, en votant contre ce budget, c'est contre cette politique que nous votons et contre dix ans de refus d'une réforme indispensable, mais possible.

Il faut, à notre avis,...

M. Guy Bêche. Démanteler !

M. Jean-Claude Bateux. Casser !

M. Pierre Lequiller. ... donner une autonomie véritable aux établissements ...

M. Guy Bêche. Et voilà ! On y vient !

M. Pierre Lequiller. Il faut développer le partenariat, accompagné parallèlement de mouvements de déconcentration et de décentralisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Gambier. Ça veut dire quoi ?

M. Pierre Lequiller. Il faut une souplesse dans le système, qui ne remettra nullement en cause ...

Mme Martine David. « Y'a qu'à » !

M. Pierre Lequiller. ... l'unité du système français d'éducation, dont l'Etat - c'est le principe de subsidiarité dont parlait M. Planchou tout à l'heure - doit rester garant et responsable. Ce système lui redonnera au contraire une plus grande efficacité.

Vous parliez d'*Apocalypse Now*. Mais, lorsque l'on parle de déconcentration, de décentralisation, thèmes qui, en d'autres temps, vous étaient chers ... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Gambier. Ce ne sont pas deux mots équivalents !

M. Pierre Lequiller. ... j'entends déjà le discours d'*Apocalypse Tomorrow* !

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Pierre Lequiller. Vous avez fait, monsieur le ministre, beaucoup de citations du XIX^e siècle. Je vous citerai, pour ma part, le propos d'un ministre du gouvernement actuel.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Pierre Lequiller. Je conclus, monsieur le président.

« L'éducation nationale est une institution à laquelle j'ai appartenu comme professeur, pour le fonctionnement de laquelle je me suis passionnée comme syndicaliste, avec laquelle je travaille comme élue, mais cette inextricable machine à éliminer, à rabaisser, est la négation de l'éducation. »

M. Jean-Pierre Luppi. C'était dans quel journal ? *Le Figaro* ?

M. Pierre Lequiller. Cette phrase de Marie-Noëlle Liemann sonne comme un cri de désespoir. C'est parce que nous croyons, nous, en notre système éducatif et en la valeur de son corps enseignant que nous n'accepterons jamais de nous résigner.

Ce budget, qui est dans la continuité des précédents, n'apporte aucune solution. Vous comprendrez donc que le groupe Union pour la démocratie française ne puisse que le rejeter. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Dominique Gambler. Cela, on le comprend très bien !

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 9 novembre 1992, de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale concernant les résolutions sur les propositions d'actes communautaires.

La proposition de résolution, n° 3026, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 9 novembre 1992, de M. Jean-Yves Le Déaut, vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport, n° 3027, établi au nom de cet office sur les problèmes posés par le développement des activités liées à l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Éducation nationale et culture : enseignement scolaire *(suite)*.

Annexe n° 13 (Éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire). - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.

Avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome IX (Éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire) de M. Jean-Pierre Bequet.

Éducation nationale et culture : enseignement supérieur.

Annexe n° 14 (Éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement supérieur). - M. Yves Fréville, rapporteur spécial.

Avis n° 2946 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome X (Éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement supérieur) de M. Jean-Christophe Cambadélis : tome XI (Éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement technique) de M. Edouard Landrain.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mardi 10 novembre 1992 à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

NOMINATIONS DE RAPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. David Bohbot, rapporteur sur la proposition de résolution, présentée par M. Jacques Barrot, tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur les dysfonctionnements de l'appareil d'Etat mis en évidence par la contamination des personnes hémophiles ou pas par le virus HIV à la suite de l'administration de produits sanguins (n° 2973) ;

M. Alfred Recours, rapporteur sur le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) ;

Mme Janine Ecochard, rapporteur sur le projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984) ;

M. Alain Calmat, rapporteur sur le projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. René André, rapporteur pour le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution (n° 2938) ;

M. André Delehedde, rapporteur pour le projet de loi autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux contrôles frontaliers et à la police, à la coopération judiciaire en matière pénale, à la sécurité civile et à l'assistance mutuelle concernant la liaison fixe trans-Manche (n° 2939) ;

M. Roland Nungesser, rapporteur pour le projet de loi autorisant l'approbation d'amendements à la Convention du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux, adoptés par la Conférence extraordinaire réunie à Regina, Canada, le 28 mai 1987 (n° 2940).

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jacques Limouzy, rapporteur pour la proposition de loi organique tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice (n° 2934) *(en remplacement de M. Pierre Mazeaud)* ;

M. Jacques Limouzy, rapporteur pour la proposition de loi de M. Léon Vachet et plusieurs de ses collègues, visant à la simplification du deuxième tour des élections législatives et cantonales (n° 2958) ;

M. Jacques Brunhes, rapporteur pour la proposition de loi de M. André Duroméa et plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance des crimes contre l'humanité commis par le régime de Vichy (n° 2964) ;

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour le projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) ;

M. François Colcombet, rapporteur pour le projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) ;

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour le projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2986) ;

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour le projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987) ;

M. Gérard Gouzes, rapporteur pour la proposition de Mme Nicole Catala, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'examen des projets d'actes communautaires (n° 3000).

PRODUCTION ET ÉCHANGES

M. Pierre Estève, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre premier (*nouveau*) du code rural (n° 2974) ;

M. Marcel Wacheux, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 2992).

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Mme Nicole Catala a donné sa démission de membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Le groupe RPR a désigné :

M. Henri Cuq pour siéger à la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France.

Candidature affichée le lundi 9 novembre 1992, à 10 h 15.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codas	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	114	558	
33	Questions..... 1 an	113	559	
83	Table compte rendu.....	55	88	
93	Table questions.....	54	97	
	DEBATS DU SENAT :			Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
05	Compte rendu..... 1 an	104	540	
35	Questions..... 1 an	103	353	
85	Table compte rendu.....	55	84	
95	Table questions.....	34	54	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 906	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
	DOCUMENTS DU SENAT :			Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
99	Un an.....	703	1 569	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1)-40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)